

Approbation du compte administratif de l'exercice 2009

4^{ème} réunion – juin 2010

Introduction

L'article L4312-8 du code général des collectivités dispose de la présentation annuelle du compte administratif au conseil régional. Celui est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée ait arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

La première partie du rapport sur le compte administratif 2009 est dédiée à la présentation et à l'**approbation des comptes** de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2009, un résultat cumulé de 24,3 M€, contre 33,5 M€ à fin 2008. En valeur relative, ce fond de roulement représente 8 jours de dépenses réelles.

Un **bilan financier de la décentralisation** vous est présenté en pages 30 et 31. Il fait apparaître clairement que les charges transférées par l'Etat ne sont pas couvertes par les transferts de ressources. Le coût pour la Région est ainsi de 40,7 M€ à la fin de l'exercice 2009.

Une **analyse financière** détaillée vous est ensuite proposée en seconde partie. Elle illustre la stratégie financière régionale de renforcement de l'épargne et de limitation de l'endettement poursuivie au cours du mandat 2004-2009. Les marges de manoeuvre financières ainsi dégagées positionnent favorablement notre collectivité au moment où se profilent les échéances majeures d'investissement. Elles ont aussi permis à la Région de réagir face à la crise économique par la mobilisation exceptionnelle de 45M€ de crédits au cours de l'exercice 2009.

Une **analyse du bilan comptable** est également intégrée à ce rapport en pages 32 et 33. Cette présentation pédagogique est une illustration de la démarche de qualité comptable dans laquelle s'est engagée la Région.

Les troisième et quatrième parties de ce rapport présentent le bilan de **gestion pluriannuelle** au 31 décembre 2009 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette** de l'exercice 2009. Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

Enfin, dans le cadre de démarche *Performance* engagée par la Région Bretagne depuis 2004, des **rapports d'analyse par programme** sont joints au rapport d'approbation du compte administratif. Pour la deuxième année, ils sont étendus à tous des programmes budgétaires de la Région. Ils permettent d'analyser l'exécution de chacune des politiques régionales au travers de données financières mais aussi d'éléments de contexte, d'activité et d'analyse de la performance (indicateurs).

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Première partie

Constitution des résultats de l'exercice 2009 et bilan comptable

L'instruction budgétaire M71 prévoit que l'assemblée régionale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé sur la section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2009 de la somme des titres de recettes émis. Complété du résultat antérieur reporté, il permet de financer la section d'investissement, qui est structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

1. Un excédent de fonctionnement important

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2009 fait apparaître un niveau de recettes de 948,2 M€ et un niveau de dépenses de 746 M€.

Il en ressort donc un excédent de fonctionnement de 202,3 M€.

Fonctionnement	réalisé	réalisé
Chapitres de fonctionnement	Dépenses	Recettes
930 Services généraux	63 306 374,14	2 894 755,83
931 Formation professionnelle et apprentissage	226 404 619,49	15 048 617,86
932 Enseignement	150 150 478,88	7 610 720,30
933 Culture, sports et loisirs	27 755 844,64	52 170,91
934 Santé et action sociale	920 478,97	0,00
935 Aménagement des territoires	9 552 983,50	672,00
937 Environnement	8 952 121,86	552 749,27
938 Transports	77 669 870,72	1 724 760,11
939 Action économique	68 362 802,51	2 790 129,37
940 Impositions directes	14 359,51	213 897 593,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	279 212 952,13
942 Dotations et participations	0,00	408 697 349,90
943 Opérations financières	12 943 856,32	8 740 541,77
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	746 302,49	7 503,53
945 Provisions	0,00	0,00
Total mouvements réels	646 780 093,03	941 230 515,98
946 Transferts entre les sections	99 180 943,76	7 039 184,33
Total mouvements d'ordre	99 180 943,76	7 039 184,33
Total général fonctionnement	745 961 036,79	948 269 700,31
<i>Résultat de fonctionnement</i>	<i>202 308 663,52</i>	

S'agissant des recettes, compte tenu de la comptabilisation de la TIPP comme produit fiscal, les produits de fiscalité régionale sont les plus importants (52,4% des recettes émises en 2009). Les dotations et participations constituent, quant à elle, 43,4% des recettes émises en 2009 (chapitre 942).

La répartition des dépenses est structurée par les compétences obligatoires qu'assume la Région : 35% des dépenses réelles sont dédiées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, 23,2% à l'enseignement, 12% aux transports et 10,6% pour l'action économique. Les autres dépenses significatives sont par ordre décroissant celles relatives aux services généraux (y compris les intérêts de la dette contractée et la subvention globale Feder (chapitres 930 et 943)) pour 11,8%, et les dépenses relevant de la fonction « Culture, sports et loisirs » pour 4,3%.

2. Une section d'investissement équilibrée

De l'exécution de la section d'investissement est issu un résultat positif de 9,7 M€. Celui-ci est permis notamment par un report de l'excédent de fonctionnement 2008 à hauteur de 254,6M€ (chapitre 922).

Investissement	réalisé	
	Dépenses	Recettes
Chapitres d'investissement		
900 Services généraux	3 203 010,26	47 542,51
901 Formation professionnelle et apprentissage	9 180 060,56	0,00
902 Enseignement	131 928 399,39	22 321 923,86
903 Culture, sports et loisirs	14 438 718,25	937 261,40
905 Aménagement des territoires	41 616 186,07	358,45
907 Environnement	12 085 903,23	0,00
908 Transports	102 658 668,57	8 634 720,91
909 Action économique	44 991 090,99	8 661 101,73
922 Dotations et participations	0	254 626 606,31
923 Dettes et autres opérations financières	136 282 929,92	118 720 534,66
Total mouvements réels	496 384 967,24	413 950 049,83
925 Opérations patrimoniales	80 588 145,63	80 588 145,63
926 Transferts entre les sections	7 039 184,33	99 180 943,76
Total mouvements d'ordre	87 627 329,96	179 769 089,39
Total général investissement	584 012 297,20	593 719 139,22
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>9 706 842,02</i>

Hors mouvements financiers (liés au remboursement du capital de la dette et à la gestion active de la dette et de la trésorerie), les principaux postes de dépenses sont l'enseignement (131,9 M€), les transports (102,7 M€), l'action économique (45 M€) et l'aménagement des territoires (41,6 M€). Viennent ensuite, l'environnement et la culture, les sports et les loisirs. L'amortissement des emprunts en cours a atteint 32,6 M€, hors gestion de dette et de trésorerie (103,7 M€).

Les recettes d'investissement sont quant à elles essentiellement constituées de la DRES (dotation régionale d'équipement scolaire, chapitre 902), des cofinancements sur les ports, aéroports et le projet BGV (chapitre 908), des remboursements d'avances (chapitre 909), du fonds de compensation de la TVA dont les attributions ont été doublées en 2009 (chapitre 922) et des emprunts et opérations financières (chapitre 923).

S'agissant de l'emprunt, la mobilisation a été de 15 M€ en 2009, hors gestion de dette et de trésorerie (103,7 M€).

3. Un résultat cumulé de 24,3 M€

Dans le cadre de l'instruction M71, la décomposition des résultats est la suivante :

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	202 308 663,52
Résultat reporté	14 530 726,40
Résultat N (a)	216 839 389,92

	Investissement
Solde d'exécution d'investissement hors report	9 706 842,02
Résultat reporté	-202 283 216,19
Solde d'exécution (b)	-192 576 374,17

Résultat cumulé (c=a-b)	24 263 015,75
-------------------------	---------------

Lors du vote de la décision modificative n°1 au budget de 2010, le Conseil régional sera amené à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2009, soit 216,8 M€. Il viendra couvrir prioritairement le besoin de financement qui est de 192,6 M€. Le solde de 24,3 M€ pourra être affecté selon la volonté de l'assemblée délibérante.



En conclusion de cette première partie, je vous serais obligé de bien vouloir :

- **arrêter le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur régional ;**
- **adopter le compte administratif dont les résultats sont conformes au compte de gestion établi par Monsieur le Payeur régional ;**
- **reconnaître l'exactitude des restes à réaliser¹ tels que décrits dans la partie I-2 du cadre budgétaire et comptable ;**
- **arrêter le résultat (section de fonctionnement) à 216 839 389,92 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à -192 576 374,17 €.**

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

¹ Conformément à la M71 et compte tenu de la gestion en AP/AE/CP, les restes à réaliser sont limités à la provision pour gestion de dette et de trésorerie.

Deuxième partie

Evolution de la situation financière entre 2004 et 2009

Avertissement méthodologique

L'appréciation de la situation financière de la Région repose sur les dépenses et recettes réelles figurant dans les comptes administratifs des années 2004 à 2009.

Cette période est marquée par la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M71 en 2005. Le compte de l'année précédente a été traduit dans cette nouvelle norme comptable de façon à assurer la continuité des séries. Pour certains postes de dépenses, cette transposition peut entraîner des ruptures statistiques susceptibles de fausser l'appréciation de certains taux de croissance.

Les opérations relatives à la gestion active de la dette sont retirées du total des dépenses et des recettes. Bien qu'elles se neutralisent en dépenses et en recettes, elles provoquent un gonflement artificiel des comptes. Sont compris sous le terme gestion active de la dette : d'une part les remboursements anticipés de dette refinancés par emprunt et, d'autre part, les mouvements de dettes équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation de produits de gestion de dette et de trésorerie.

Sont également exclus de l'analyse les résultats, excédents ou déficits, des exercices antérieurs.

Les produits de cessions, enregistrés comptablement en produits exceptionnels de la section de fonctionnement et basculés par une opération d'ordre en section d'investissement, sont reclassés en recettes de la section d'investissement.

A partir de 2003, l'Union Européenne a délégué à la Région Bretagne la gestion d'une partie des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En contrepartie des dépenses réalisées, la Région perçoit une subvention globale assurant la neutralité financière du dispositif. La prise en charge de ce fonds perturbe fortement l'analyse en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

Synthèse de l'analyse du compte administratif 2009

en euros	2009	Evol*
+ Produits de fonctionnement courant	930 725 639	4,6%
- Charges de fonctionnement courant	632 379 901	6,6%
+/- Solde du fonds de gestion des crédits européens	-615 430	-111,5%
= Excédent brut courant	297 730 308	-1,2%
+/- Solde des produits et charges exceptionnels et financier	-484 813	-110,4%
- Annuité de la dette	41 402 659	4,7%
(a) = Epargne nette	255 842 836	-4,0%
- Dépenses d'investissement hors dette	360 102 037	2,4%
+ Recettes d'investissement hors emprunt	79 971 524	35,9%
(b) = Capacité ou Besoin de financement total	-280 130 513	-4,3%
(a)+(b) = Capacité ou Besoin de financement réel	-24 287 677	-7,3%
+ Emprunts	15 000 000	-59,9%
= Variation du fonds de roulement (VFR)	-9 287 677	-183,1%
Encours de la dette	349 434 941	-4,8%

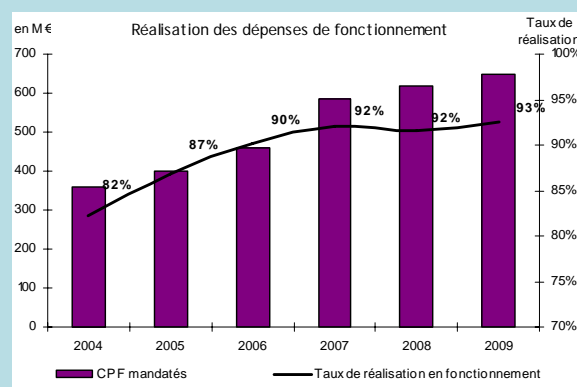
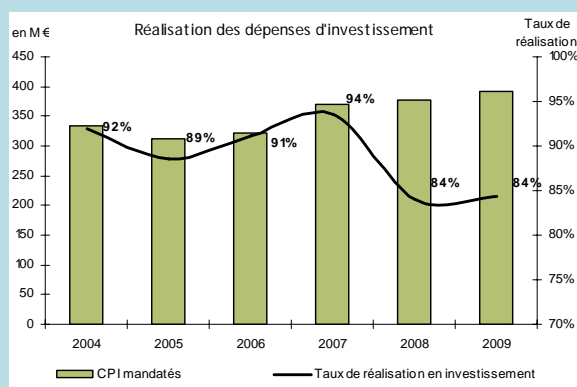
1. Des dépenses dynamisées par la réaction à la crise

Face à la crise économique, la Région a significativement accru ses efforts d'investissement pour soutenir l'activité et renforcé ses dispositifs de formation pour préparer la sortie de crise. L'augmentation des dépenses s'explique en partie par cette mobilisation exceptionnelle de 45 M€ d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement.

Les charges de fonctionnement courant ont en outre pris en compte les frais de personnel associés à l'intégration de nouveaux agents transférés dans les effectifs de la Région et la revalorisation du régime indemnitaire du personnel.

En investissement, 32,7 M€ ont été consacrés au projet « Bretagne à Grande Vitesse » en 2009.

Au global, le budget 2009 a été réalisé à 84,3% en investissement et 92,6% en fonctionnement, l'année ayant été marquée par l'engagement de nombreux projets ou chantiers dans le cadre de la réponse à la crise, pour lesquels les mandatements interviennent toujours après un délai de six à douze mois.

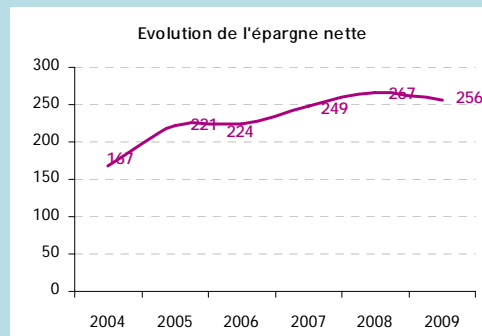
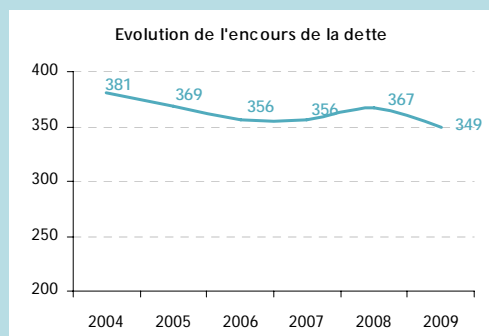


2. Une situation financière stable

Compte tenu de la progression soutenue des dépenses de fonctionnement, l'épargne nette connaît une légère inflexion en 2009 (- 4%) mais demeure à un niveau élevé (256 M€). Complétée par des ressources d'investissement en forte augmentation, notamment du fait du versement par anticipation du FCTVA 2010, elle permet d'autofinancer une large part (73%) des investissements.

Le besoin de financement résiduel est assuré par 15 M€ d'emprunt et une réduction le fonds de 9 M€.

L'encours de la dette se situe désormais en deçà de 350 M€, niveau qui permet de conserver un **très bon niveau de solvabilité de la Région** mesurée par la capacité de désendettement (1 an et 3 mois).



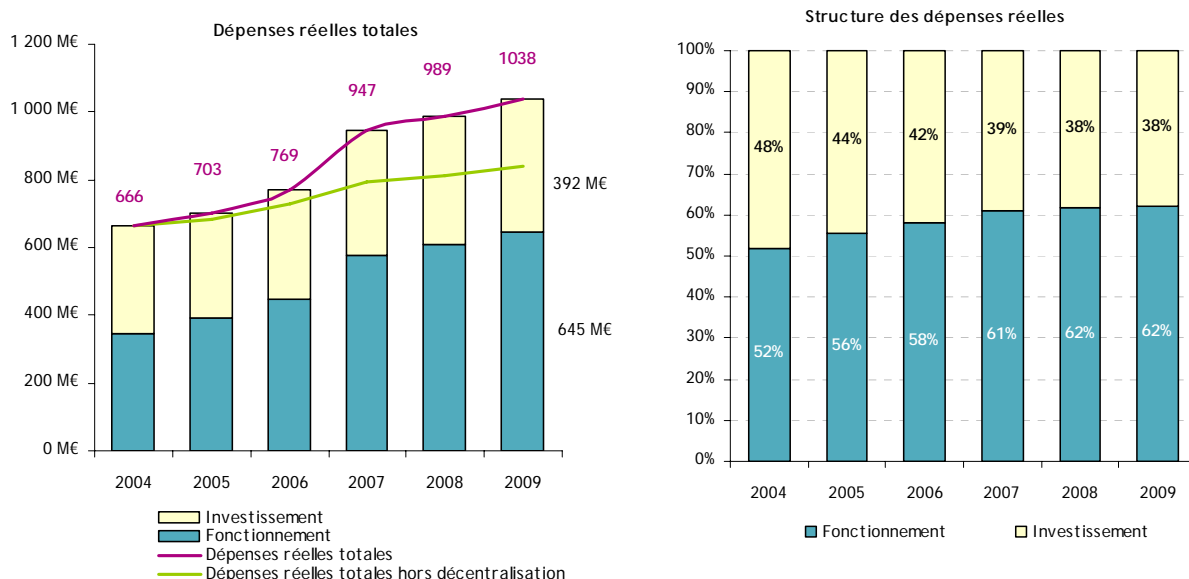
Introduction

L'année 2009 a été marquée par la volonté d'apporter une réponse à la crise économique qui touche le territoire en mobilisant, de façon exceptionnelle, près de 45 M€ pour soutenir l'activité économique et l'emploi. La poursuite du processus de décentralisation, initié par loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, s'est par ailleurs traduite par une nouvelle vague d'intégration de personnels. Cette évolution des effectifs conjuguée à une revalorisation nécessaire du régime indemnitaire des agents, à compter du 1^{er} juillet 2009, explique en partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont également significativement progressé. 32,7 M€ ont ainsi été consacrés à « Bretagne à Grande Vitesse » en 2009.

Au total, les dépenses régionales ont augmenté de près de 5% entre 2008 et 2009 et de 3,6%, en neutralisant les dépenses relatives aux compétences transférées par la loi du 13 août 2004. Ces dernières, portant essentiellement sur des dépenses de personnel, accentuent la rigidité du budget. Les dépenses de fonctionnement couvrent désormais 62% du budget contre 52% en 2004.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
Dépenses réelles de fonctionnement	345 034 976	390 902 970	446 904 296	577 723 783	610 974 675	645 157 957	
Variation annuelle	14,9%	13,3%	14,3%	29,3%	5,8%	5,6%	13,3%
DRF hors décentralisation	345 034 976	369 950 895	407 997 395	435 280 175	446 986 116	471 136 552	
Variation annuelle	14,9%	7,2%	10,3%	6,7%	2,7%	5,4%	6,4%
Dépenses réelles d'investissement	320 920 270	312 495 280	322 145 265	369 013 245	378 181 836	392 473 368	
Variation annuelle	-7,9%	-2,6%	3,1%	14,5%	2,5%	3,8%	4,1%
Dépenses réelles totales	665 955 246	703 398 250	769 049 562	946 737 027	989 156 511	1 037 631 325	
Variation annuelle	2,6%	5,6%	9,3%	23,1%	4,5%	4,9%	9,3%
Dépenses réelles totales hors décentralisation	665 955 246	682 446 175	730 142 661	792 310 649	810 408 708	839 764 881	
Variation annuelle	2,6%	2,5%	7,0%	8,5%	2,3%	3,6%	4,7%

Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens



Après plusieurs années de renforcement des marges de manœuvres financières, le décalage entre la dynamique des charges et celle des ressources se traduit par une légère diminution de l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement en 2009. Cette tendance devrait s'amplifier dans les années à venir avec la suppression de la taxe professionnelle et des taxes foncières régionales au profit de ressources de substitution ne bénéficiant d'aucun effet levier sur les taux d'imposition.

Les marges de manœuvres acquises au terme du mandat qui vient de s'achever, mesurées par une épargne supérieure de près de 80 M€ à celle de 2004, conjuguées à un faible niveau d'endettement devraient toutefois permettre d'assurer le financement des grands projets régionaux dans lesquels la Région s'est engagée tout en conservant une solvabilité financière satisfaisante pendant quelques années encore.

I. La constitution de l'épargne nette

1.1 Les charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges de fonctionnement courant et, à la marge, de frais financiers et de charges exceptionnelles (2%)

Les dépenses de fonctionnement ont significativement progressé ces dernières années, de 15% par an en moyenne entre 2004 et 2009, stimulées par d'importants transferts de charges :

- exploitation ferroviaire à partir de 2002,
- indemnisation des employeurs d'apprentis à partir de 2004,
- nouvelles responsabilités issues de la loi du 13 août 2004 à partir du 1^{er} janvier 2005.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6,6% en 2009, résultat de la poursuite du processus d'intégration des personnels transférés et de la mobilisation exceptionnelle de crédits pour faire face aux effets de la crise économique en Bretagne dans le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elles couvrent désormais 62% des dépenses totales, contre 52% en 2004.

Les charges de fonctionnement courant se décomposent en charges directes de fonctionnement et transferts versés.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Charges directes de fonctionnement	64 504 052	76 698 708	119 535 250	160 634 896	172 653 729	184 007 327	
<i>Variation annuelle</i>	32,8%	18,9%	55,9%	34,4%	7,5%	6,6%	37,0%
+ Transferts versés	267 432 648	301 335 418	312 945 414	397 743 286	419 355 937	448 138 856	
<i>Variation annuelle</i>	11,7%	12,7%	3,9%	27,1%	5,4%	6,9%	10,3%
+ Autres Charges de fonctionnement	1 921 701	665 022	1 378 864	4 649 980	1 437 234	233 718	
<i>Variation annuelle</i>	-15,5%	-65,4%	107,3%	237,2%	-69,1%	-83,7%	14,2%
= Charges de fonctionnement courant	333 858 400	378 699 149	433 859 529	563 028 162	593 446 900	632 379 901	
<i>Variation annuelle</i>	15,0%	13,4%	14,6%	29,8%	5,4%	6,6%	15,1%

1.1.1 Les charges directes de fonctionnement

Elles regroupent les charges de personnel et les charges à caractère général. Elles correspondent aux frais de structure de l'institution et à certaines dépenses directes de formation. Elles enregistrent une progression de 6,6% en 2009 qui porte leur montant à 184 M€.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Charges de personnel et frais assimilés *	17 188 483	19 806 022	27 864 717	82 475 249	100 311 116	114 387 601	
<i>Variation annuelle</i>	6,9%	15,2%	40,7%	196,0%	21,6%	14,0%	46,1%
+ Charges à caractère général **	47 315 568	56 892 687	91 670 534	78 159 647	72 342 612	69 619 726	
<i>Variation annuelle</i>	45,5%	20,2%	61,1%	-14,7%	-7,4%	-3,8%	8,0%
dont prestations de formation continue	32 110 234	31 766 285	36 609 351	37 714 651	29 871 656	32 742 260	
dont prestations pour la rémunération des stagiaires	0	0	21 600 000	1 750 000	0	0	
= Charges directes de fonctionnement	64 504 052	76 698 708	119 535 250	160 634 896	172 653 729	184 007 327	
<i>Variation annuelle</i>	32,8%	18,9%	55,9%	34,4%	7,5%	6,6%	23,3%

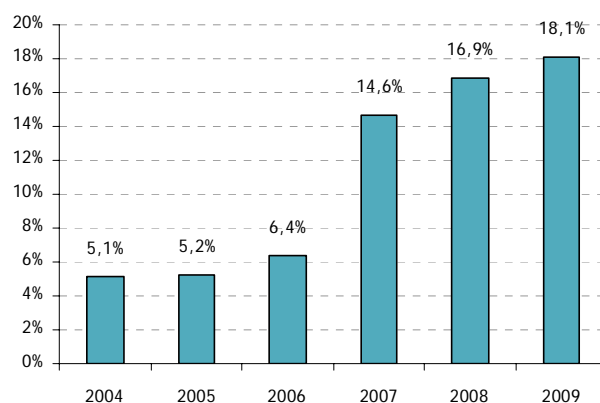
* compte par nature 012, ** compte 011 + frais liés aux assemblées

1.1.1.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 114 M€ en 2009. Elles représentent désormais 18% des dépenses réelles de fonctionnement contre 5% en 2004.

Cette évolution s'explique principalement par deux phénomènes, l'évolution des effectifs d'une part et les revalorisations salariales d'autre part.

Part des frais de personnel dans les charges de fonctionnement courant



• **L'évolution des effectifs** de la Région résulte pour l'essentiel de la poursuite du processus d'intégration des personnels de l'Etat, au rythme de l'exercice de leur droit d'option.

Après l'intégration de 2150 agents des lycées en 2007 et 2008, une centaine d'agents supplémentaires ont exercé leur droit d'option et rejoint la Région le 1er janvier 2009. En 2009, 68% des charges de personnel (77 M€) sont consacrés au personnel des lycées.

Une trentaine d'agents au service des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo a également rejoint les effectifs de la Région, portant à 2M€ les dépenses de personnel de ce secteur.

Enfin, quatre agents de l'inventaire général du patrimoine ont exercé leur droit d'option et intégré les effectifs régionaux en 2009.

L'augmentation des dépenses de personnel depuis 2004 s'explique ainsi d'une part par l'intégration de plus de 2 000 agents, et par le renforcement des effectifs de l'administration induit tant par les changements organisationnels que par la mise en œuvre des nouvelles politiques transférées. Les charges relatives au personnel administratif (y compris 6% de charges liées au personnel gestionnaire de la décentralisation) ont ainsi progressé de près de 11% en 2009, poursuivant la tendance de 2008.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Personnel administratif	17 188 483	19 806 022	23 280 969	27 064 759	30 282 693	33 698 710	
<i>Variation annuelle</i>	6,9%	15,2%	17,5%	16,3%	11,9%	11,3%	14,4%
+ Personnel des lycées			4 583 748	55 410 490	69 959 135	77 447 318	
<i>Variation annuelle</i>				n.s.	26,3%	10,7%	
+ Personnel des ports					69 288	2 043 576	
<i>Variation annuelle</i>							
+ Personnel de l'inventaire	0	0	0	0	0	1 197 997	
<i>Variation annuelle</i>							
= Charges de personnel et frais assimilés *	17 188 483	19 806 022	27 864 717	82 475 249	100 311 116	114 387 601	
<i>Variation annuelle</i>	6,9%	15,2%	40,7%	196,0%	21,6%	14,0%	46,1%

• Outre la croissance des effectifs, trois facteurs expliquent l'évolution des charges de personnel : l'effet carrière, les mesures salariales générales de majoration du point d'indice qui sert de base à la rémunération du personnel de la fonction publique et certaines mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires.

L'effet carrière, ou « glissement vieillesse technicité », retrace l'incidence sur la masse salariale des avancements et promotions dont bénéficient les agents au long de leur carrière. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge du personnel en place est élevé. La moyenne d'âge des effectifs régionaux s'est sensiblement accrue à la suite des transferts, passant de 40 ans en 2006 à 44 ans en 2007 puis 45 ans en 2008.

Le point d'indice de la fonction publique a de plus fait l'objet d'une revalorisation de 0,5% au mois de juillet 2009 et de 0,3% au mois d'octobre 2009 après une hausse de même ampleur en 2008. L'effet combiné de ces différentes mesures induisent à elles seules une hausse mécanique de 0,6% des frais de personnel des collectivités locales en 2009.

En 2009, la progression des rémunérations résulte pour l'essentiel de l'adoption d'un **nouveau régime indemnitaire**, entré en application le 1^{er} juillet 2009, dont l'incidence financière est évalué à 2,3 M€ sur cet exercice.

1.1.1.2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont constituées des achats de biens et services, des frais d'entretien et de réparation, des frais de documentation, de transports et de publication. Les indemnités et frais des élus y sont également rattachés.

Ce poste est sensible à l'évolution des effectifs, les créations d'emplois générant de nouvelles charges administratives et organisationnelles susceptibles d'avoir un impact sur le volume des consommations intermédiaires. Les frais de formation, de fournitures et d'habillement, d'hygiène et sécurité et les charges liés à la location de bureaux, ainsi que les dépenses énergétiques ont significativement progressé 2008, mais restent stables en 2009.

Depuis 2002, les sommes dues aux organismes de formation professionnelle continue sont comptabilisées en prestations de services en application du code des marchés publics. Elles s'élèvent à 32,8M€ en 2009.

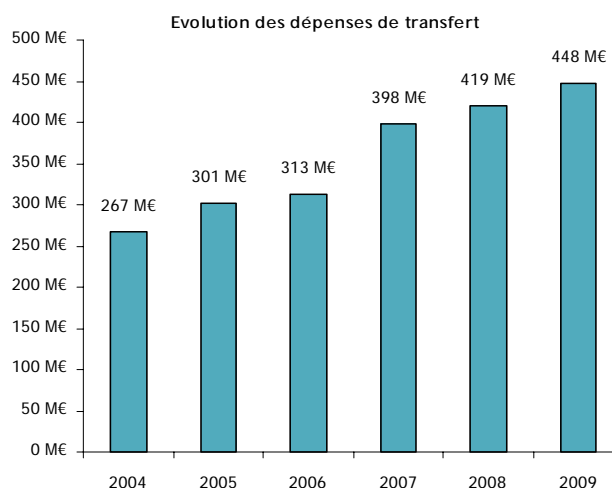
En 2006, apparaissent également sur ce poste, les crédits destinés à la rémunération des stagiaires versés par l'intermédiaire du CNASEA et enregistrés en prestations de services pour 21,6 M€. (Ces crédits sont habituellement comptabilisés au compte 65 en « aides à la personne »).

Les dépenses d'aides aux familles pour l'acquisition de manuels scolaires ont aussi été comptabilisées en charges à caractère général entre 2005 et 2008 pour un montant de l'ordre de 5 à 7 M€ par an. Elles sont désormais classées en subventions.

Au total, les charges à caractère général s'établissent à 70 M€ en 2009.

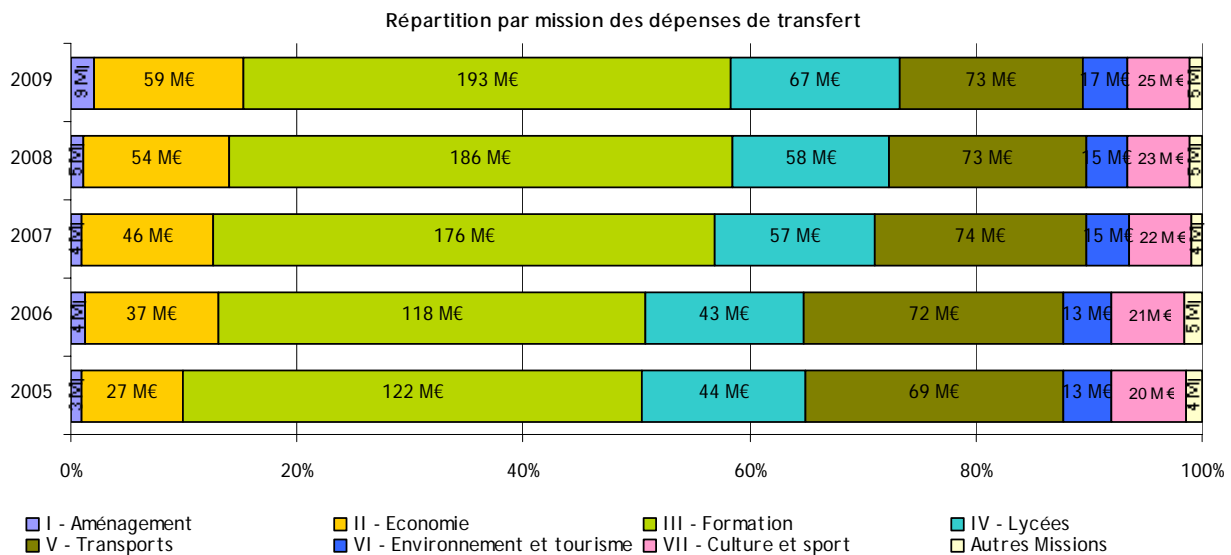
1.1.2 Les transferts versés

A l'instar des charges directes de fonctionnement, les dépenses d'intervention ont poursuivi leur progression en 2009 (+6,9%). Cette évolution est la plus sensible dans les domaines de la formation, des lycées et de l'économie. Sur la période 2004-2009, l'année 2007 a présenté une hausse structurelle significative résultant des nouveaux transferts de charges (en particulier la prise en charge de la commande publique de l'AFPA et du forfait d'externat destiné aux lycées privés). En 2009, la hausse constatée de 6,9% résulte notamment du renforcement ou de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en réponse à la crise économique.



Plus de 70% des dépenses de fonctionnement de la Région, pour un montant de 448 M€, restent ainsi dévolues aux dépenses d'intervention.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Aides à la personne	15 138 231	25 351 065	6 886 649	23 956 294	24 518 279	26 432 216	11,8%
dont Stagiaires de formation professionnelle		18 766 000	0	17 102 874	18 255 184	20 399 992	
dont Bourses		6 537 065	6 886 649	6 823 420	6 263 095	6 004 224	
+ Participations et Contributions obligatoires	186 681 859	189 684 493	205 718 948	232 051 885	243 417 465	247 845 890	5,8%
dont Dotation de fonctionnement des lycées		40 895 174	40 975 908	53 044 238	54 408 109	56 033 688	
dont Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux entreprises (contrats d'appre		31 850 565	32 603 126	28 867 278	30 542 026	34 047 212	
dont Formations décentralisées		16 126 588	28 020 723	36 552 444	39 438 123	39 885 412	
Convention TER		68 493 817	71 200 419	73 198 324	72 935 105	71 826 942	
+ Subventions	65 612 558	86 299 861	100 339 817	141 735 107	151 420 192	173 860 750	21,5%
dont AFPA				33 442 917	34 180 663	32 505 006	
= Transferts versés	267 432 648	301 335 418	312 945 414	397 743 286	419 355 937	448 138 856	
<i>Variation annuelle</i>	<i>11,7%</i>	<i>12,7%</i>	<i>3,9%</i>	<i>27,1%</i>	<i>5,4%</i>	<i>6,9%</i>	<i>10,9%</i>



On distingue les concours volontaires versés principalement sous forme de subventions par la Région, des dépenses nécessaires à l'exercice des compétences obligatoires (participations et contributions obligatoires). Cette catégorie intègre les dépenses induites par les transferts de compétences successifs.

- Les régions détiennent ainsi une compétence de droit commun en matière de **formation professionnelle et d'apprentissage**. Cette compétence a été élargie par la loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 à la formation qualifiante et préqualifiante des jeunes de moins de 26 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les régions sont compétentes pour la prise en charge de l'indemnité compensatrice versée aux employeurs d'apprentis (« prime d'apprentissage ») à laquelle ouvrent droit les contrats d'apprentissage. Compte tenu de la montée en charge du dispositif, c'est à partir de 2004 que ce transfert a eu un impact significatif sur les finances de la Région (+21M€). En 2009, l'indemnité versée aux employeurs d'apprentis s'élève à 34 M€.

L'entrée en vigueur des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a également contribué à accroître le montant des transferts versés dans ce domaine à compter de 2005. Cette loi a en effet renforcé et élargi le rôle des régions dans le domaine de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage en leur transférant la responsabilité du financement des formations sanitaires et sociales (professions paramédicales, sages-femmes, travailleurs sociaux) ainsi que de l'attribution de bourses aux étudiants inscrits dans les établissements dispensant ces formations. La Région y consacre 44,3 M€ en 2009.

Par ailleurs, les modalités du transfert de plein droit au 1^{er} janvier 2009 de la formation qualifiante des demandeurs d'emploi adultes ont été fixées par anticipation dès 2007 par une convention tripartite État-Région-AFPA. Le montant de la prise en charge de l'organisation et du financement des stages de formation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) s'élève à 32 M€ en 2009.

Au total, la formation professionnelle et l'apprentissage représentent en 2009 43% des dépenses de transferts de la Région, soit 193 M€. La progression constatée par rapport à 2008 résulte pour partie du renforcement de l'appui financier aux dispositifs du secteur de la formation (Programme régional des Stages, Dispositif régional pour l'Insertion Professionnelle, chèque FORCE) et de l'augmentation des aides aux stagiaires de la formation professionnelle en réponse à la crise.

- Responsables depuis 1986 des **équipements scolaires du second degré**, les régions accordent des dotations de fonctionnement aux lycées afin de financer les charges courantes des établissements (hors rémunération des personnels).

Dans le prolongement du transfert des personnels techniques des lycées publics, la Région assume le versement d'une contribution forfaitaire aux dépenses de rémunération des personnels techniques des lycées d'enseignement privés sous contrat d'association, le forfait d'externat. Au total, les dotations aux établissements scolaires s'élèvent à 56 M€ en 2009.

Dans le domaine des lycées, la Région participe également à l'acquisition des manuels scolaires par l'octroi de « chèques - livres » aux familles de lycéens pour un montant total de 6,5 M€ en 2009.

- Les régions métropolitaines, à l'exception de l'Île-de-France et de la Corse, sont compétentes depuis 2002 pour l'organisation et le financement des **services de transports collectifs d'intérêt régional**.

Autorités organisatrices à part entière, les régions définissent ainsi le contenu du service public de transport régional, et notamment les dessertes, la tarification, la qualité du service et l'information des usagers, dans le respect des compétences respectives des autres autorités organisatrices et des principes du système tarifaire national. Une convention TER a été signée avec la SNCF en 2007 pour une période de 7 ans. Son montant a été révisé à la baisse en 2009 suite à l'exclusion du champ de la TVA de la contribution à l'exploitation versée par la Région à la SNCF.

La Région a consacré au secteur des transports 16% de ses dépenses de transferts, soit 73 M€ en 2009.

Les autres transferts versés concernent principalement :

- **l'économie** (13%), où l'on enregistre une progression des crédits destinés à la recherche, à l'innovation, et à la politique de soutien aux entreprises en 2009.
- la **culture** (6%). Dans ce domaine, la loi du 13 août 2004, a transféré aux régions les missions de gestion et de conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel.

En vertu du principe de « compensation financière », érigé en principe constitutionnel à l'occasion de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les transferts de compétences vers les collectivités locales doivent s'accompagner de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice par l'Etat.

1.2 Les produits de fonctionnement courant

Les produits de fonctionnement courants sont constitués de ressources fiscales et de dotations. Ils s'élèvent à 930 M€ en 2009, soit 70% des ressources. La progression moyenne constatée de 11 % sur la période 2004-2009 correspond essentiellement aux compensations de charges dues à la décentralisation.

<i>en euros</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Transferts reçus	344 217 907	357 863 139	367 322 978	381 843 812	385 606 099	402 596 920	
<i>Variation annuelle</i>	11,9%	4,0%	2,6%	4,0%	1,0%	4,4%	3,2%
+ Recettes fiscales (dont fiscalité transférée)	204 330 695	272 796 667	329 923 887	462 144 294	501 370 440	526 342 582	
<i>Variation annuelle</i>	2,8%	33,5%	20,9%	40,1%	8,5%	5,0%	20,8%
+ Autres produits de fonctionnement courant	145 158	893 097	820 702	1 166 311	2 578 075	1 786 136	
<i>Variation annuelle</i>	-20,5%	515,3%	-8,1%	42,1%	121,0%	-30,7%	65,2%
= Produits de fonctionnement courant	548 693 759	631 552 903	698 067 568	845 154 417	889 554 614	930 725 639	
<i>Variation annuelle</i>	8,3%	15,1%	10,5%	21,1%	5,3%	4,6%	11,1%

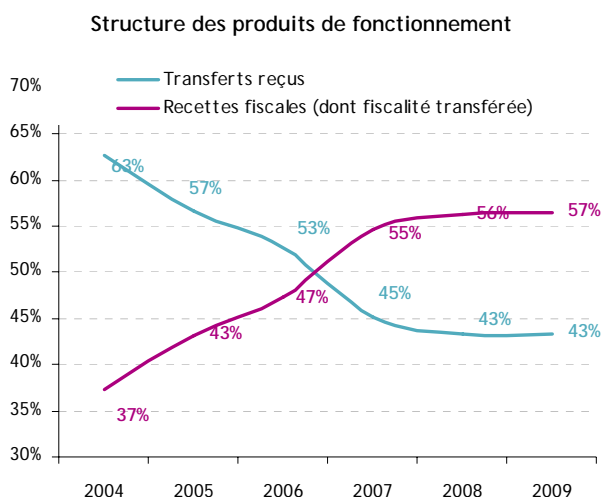
Pour assurer aux collectivités locales une autonomie fiscale en phase avec le renforcement de leur périmètre de responsabilité et l'élargissement de leur champ d'action prévus par l'acte II de la décentralisation, un principe d'autonomie financière supposé garantir aux collectivités un niveau de ressources propres suffisant a été inscrit à l'article 72-2 de la Constitution lors de la révision constitutionnelle de 2003. La compensation financière des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 s'est ainsi opérée à titre principal par des transferts de ressources de nature fiscale.

Les transferts progressifs de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et de la contribution au développement de l'apprentissage à la Région ont permis d'accroître finalement la part de la

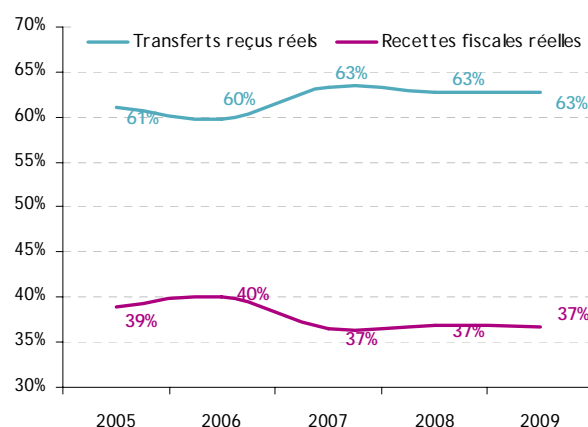
fiscalité dans les produits de fonctionnement courant. Cette part est ainsi passée de 37% en 2004, seuil en deçà duquel l'autonomie financière d'une collectivité n'est plus assurée, à 57% en 2009.

Toutefois, modulation de la TIPP mise à part, la Région ne dispose d'aucun pouvoir fiscal à part entière sur ces deux ressources. Leur rattachement à la catégorie des ressources fiscales est donc contestable. Un reclassement de ces ressources dans la catégorie des transferts de l'Etat donne une toute autre indication sur le degré d'autonomie réelle dont dispose la Région en 2009, proche du point bas constaté en 2004.

La suppression de la taxe professionnelle en 2010 et la disparition de la part régionale des taxes foncières en 2011 vont accroître davantage encore les liens de dépendance des régions à l'égard de l'Etat et les priver de tout pouvoir fiscal.



Structure des produits de fonctionnement après reclassement de la CDA et de la TIPP (hors modulation)



1.2.1 Les transferts reçus

Les concours de l'Etat sont regroupés dans une enveloppe dont le taux d'évolution annuelle est fixé par l'Etat. Pour les régions, cette enveloppe comprend la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation régionale d'équipement scolaire, la Dotation Globale de Décentralisation et la DGD Formation Professionnelle (DDRFP), ainsi que les compensations d'exonérations de fiscalité directe.

Entre 1999 et 2007, cette enveloppe a bénéficié d'une garantie de progression égale à l'inflation majorée d'un tiers de la croissance du PIB. En 2008, un « contrat de stabilité » a ramené l'indexation de cette enveloppe annuelle de concours au seul taux d'inflation, actualisé chaque année par la loi de finances.

En 2009, l'Etat a encore renforcé les mesures de rigueur en intégrant le très dynamique Fonds de Compensation de la TVA (visant à compenser La TVA acquittée par les collectivités sur leurs investissements) dans l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités locales, réduisant de fait l'évolution des autres composantes à un niveau inférieur à l'inflation.

En 2009, l'ensemble des transferts reçus par la Région a cependant progressé de 4,4% en raison des décalages de perception des fonds européens notamment.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Dotations et participations	331 806 758	344 341 871	353 472 158	368 136 212	372 863 910	390 514 913	
<i>Variation annuelle</i>	90,3%	3,8%	2,7%	4,1%	1,3%	4,7%	3,3%
Dotation Globale de Fonctionnement	219 075 212	227 758 948	234 666 843	240 693 225	249 142 427	253 737 687	
Dotation globale de décentralisation	12 920 782	13 601 161	13 424 860	15 155 010	16 218 577	15 268 839	
Dotation de décentralisation relative à la FPA	78 415 138	84 340 223	78 423 707	70 519 157	71 783 451	71 783 451	
FNDMA	7 083 911	13 695 915	16 735 536	18 087 215	18 030 949	22 593 329	
Fonds européens	11 384 188	402 415	1 601 742	12 363 529	1 822 505	12 761 170	
Participation au titre de la restauration et de l'hébergement s	0	0	6 252 446	6 812 859	6 926 890	7 023 833	
Autres participations	2 927 526	4 543 209	2 367 024	4 505 217	8 939 111	7 346 605	
+ Compensations fiscales	12 411 149	13 521 268	13 850 820	13 707 600	12 742 189	12 082 007	
<i>Variation annuelle</i>	-90,7%	8,9%	2,4%	-1,0%	-7,0%	-5,2%	-0,5%
= Transferts reçus	344 217 907	357 863 139	367 322 978	381 843 812	385 606 099	402 596 920	
<i>Variation annuelle</i>	11,9%	4,0%	2,6%	4,0%	1,0%	4,4%	3,2%

1.2.1.1 Les dotations et participations

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** obéissait jusqu'en 2008 à une évolution indiciaire basée sur l'inflation et la moitié de la progression en volume du PIB. A partir de 2009, les anciens mécanismes de recalage et de régularisation disparaissent, pour aboutir théoriquement à une évolution égale à la hausse prévisionnelle des prix, hors tabac. A titre dérogatoire en 2009, la progression prévue était de 2%.

Deux parts de DGF sont accordées aux régions : une partie forfaitaire (84% du montant de la dotation en 2009) et une partie péréquation réservée aux régions ayant un potentiel fiscal faible, dont la Bretagne fait partie. Au total la DGF attribuée à la Région en 2009 s'élève à près de 254 M€, et couvre les deux tiers des dotations allouées à la Région.

La **Dotation générale de décentralisation (DGD)** assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. Les ajustements de la compensation financière du transfert des services régionaux de voyageurs en 2002 sont réalisés par l'intermédiaire de la DGD. L'exclusion du champ de la TVA de la contribution à l'exploitation versée par la Région à la SNCF s'est ainsi traduite par une minoration de 2,9 M€ de la DGD perçue en 2009. A l'inverse, les crédits destinés à compenser les transferts des ports et des aéroports à la Région ont contribué à l'augmentation de la DGD depuis 2007. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF, avant d'être gelée en 2009. Elle s'élève à 15,2 M€ en 2009.

La **dotations de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (DDRFPFA)** rassemble les diverses compensations versées aux régions aux différentes étapes de la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage depuis 1983. A partir de 2003, en application de la loi relative à la démocratie de proximité, s'y ajoute une compensation des primes d'apprentissage que les régions doivent verser aux employeurs d'apprentis. Par ailleurs, afin de renforcer l'autonomie financière des régions au sens de la loi organique, la loi de finances pour 2005 a substitué une ressource de nature fiscale, la contribution au développement de l'apprentissage, à une fraction de la DDRFPFA. Au total, cette dernière s'élève à 71,7 M€ en 2009. Tout comme la DGD, elle a suivi le rythme d'évolution de la DGF jusqu'en 2008 et a été gelée en 2009.

Institué par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le **fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA)** est destiné à financer les nouvelles dispositions (amélioration du statut de l'apprenti, modernisation de l'appareil de formation...) créées par cette même loi et à assurer la péréquation entre régions. Le montant perçu à ce titre s'élève à 22,6 M€ en 2009. Ce fonds est divisé en deux sections : l'une destinée à la redistribution aux régions d'une fraction de la taxe d'apprentissage collectée auprès des entreprises assujetties pour financer les centres de formation des apprentis (part péréquation) ; l'autre destiné au financement des actions mises en œuvre en application des contrats d'objectifs et de moyens conclus entre l'Etat, la Région et les partenaires de l'apprentissage.

La Région perçoit de l'Union Européenne, en tant que bénéficiaire final, des crédits du **Fonds Social Européen**, par l'intermédiaire de l'Etat, représenté par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le FSE est un des fonds structurels européens. Il

participe à l'objectif « compétitivité régionale et emploi » de la politique de cohésion économique et sociale européenne en soutenant les emplois, la formation et l'insertion professionnelle. La Région a perçu à ce titre 12 M€ en 2009 en remboursement de certaines dépenses destinées à la formation des demandeurs d'emploi.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confère aux régions une compétence générale en matière d'accueil, d'hébergement et de restauration scolaire. Le transfert aux régions des agents TOS affectés à ces missions a conduit à supprimer les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internats (FARPI) destinés à pourvoir au financement de leurs rémunérations. Les **participations des familles aux dépenses d'internat et de restauration**, qui alimentaient ces fonds à hauteur de 40%, sont désormais collectées par les lycées publics pour le compte de la Région. Compte tenu des barèmes en vigueur, la participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration versée à la Région s'est élevée à 7M€ en 2009

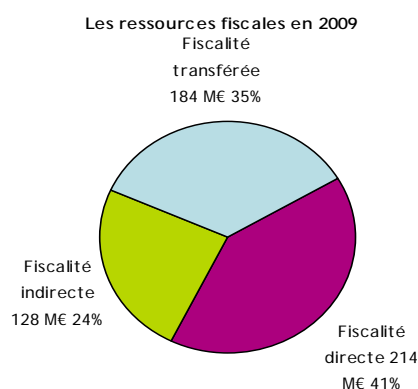
Les autres participations reçues relèvent pour l'essentiel des cofinancements obtenus sur certaines politiques menées par la Région dans les domaines du soutien aux pôles de compétitivité ou de la formation des personnes handicapés.

1.2.1.2 Les compensations fiscales

Les compensations fiscales étaient initialement dédiées à compenser les aménagements de fiscalité opérés par l'Etat. La compensation de la suppression de la taxe régionale additionnelle sur les droits de mutation et l'allocation destinée à compenser la suppression progressive de la part salaires de la taxe professionnelle ont été intégrées à la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de fonctionnement en 2004. Les compensations résiduelles de moindre importance financière (compensations liées à la transformation de dégrèvements en exonérations pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou relatives aux aménagements de la taxe professionnelle) ont été depuis quelques années détournées de leur objectif initial. Elles jouent désormais le rôle de "variables d'ajustement" de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités et sont à ce titre appelées à disparaître d'ici quelques années. Le montant total de compensations fiscales perçu en 2009 s'élève à 12,1 M€, en baisse de 5,2% par rapport à 2008.

1.2.2 Les recettes fiscales

Déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal, l'autonomie financière des collectivités a été renforcée par la révision constitutionnelle de 2003, marquant l'acte II de la décentralisation. Dès lors, il est consacré constitutionnellement que "les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources". La loi organique du 29 juillet 2004 précise en outre que « les ressources propres des collectivités territoriales sont constituées du produit des impositions de toutes nature dont la loi les autorise à fixer l'assiette, le taux ou le tarif, ou dont elle détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des participations d'urbanisme, des produits financiers et des dons et legs ». Cette définition extensive des ressources fiscales explique le classement de la TIPP et de la contribution au développement de l'apprentissage dans cette catégorie. Le caractère contestable de ce classement nous amène cependant à opérer une distinction entre ressources fiscales régionales (65% des ressources fiscales totales en 2009) et ressources fiscales transférées (35% des ressources fiscales totales en 2009).

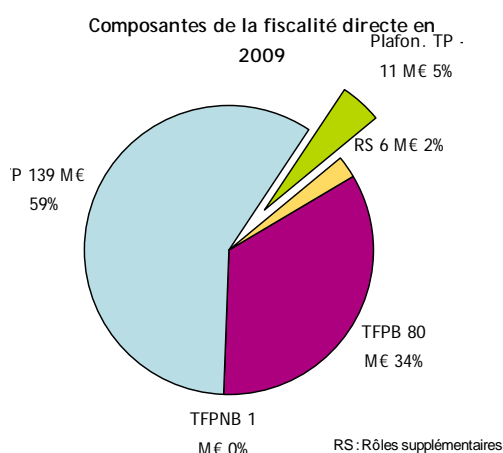


en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Impôts directs	143 741 267	171 383 317	195 232 117	195 200 697	203 085 227	213 897 593	
Variation annuelle	3,4%	19,2%	13,9%	0,0%	4,0%	5,3%	8,3%
+ Impôts indirects	60 589 428	73 982 350	84 478 466	113 767 307	125 120 161	128 037 446	
Variation annuelle	1,5%	22,1%	14,2%	34,7%	10,0%	2,3%	16,1%
Cartes grises	60 542 073	73 910 842	84 420 469	88 446 996	87 903 472	91 180 096	3%
Modulation TIPP				25 302 797	37 201 730	36 847 939	
Autres impôts indirects	47 355	71 508	57 998	17 514	14 959	9 411	
+ Fiscalité transférée	0	27 431 000	50 213 304	153 176 290	173 165 052	184 407 543	
Variation annuelle			83,1%	205,1%	13,0%	6,5%	
Contribution au développement de l'apprentissage	0	9 149 889	18 803 191	30 803 210	32 361 170	33 232 037	
TIPP transférée*	0	18 281 111	31 410 113	122 373 080	140 803 882	151 175 506	
= Recettes fiscales	204 330 695	272 796 667	329 923 887	462 144 294	501 370 440	526 342 582	
Variation annuelle	2,8%	33,5%	20,9%	40,1%	8,5%	5,0%	20,8%

* La ligne TIPP transférée englobe les régularisations enregistrées au cours de l'exercice budgétaire

Les ressources fiscales ont augmenté de 5% en 2009, essentiellement du fait de la progression de la TIPP transférée en compensation des charges supplémentaires incombant à la Région.

1.2.2.1 Impôts directs



Deux hausses successives sont intervenues en 2005 (+15,2%) et 2006 (+9,5%), en prévision des surcoûts de la décentralisation et du projet BGV. Les taux d'imposition directe ont depuis lors été maintenus sans augmentation par l'exécutif régional.

En l'absence de hausse des taux, l'augmentation constatée du produit des impôts directs est directement corrélée au dynamisme des bases (+5,3% en 2009). En effet, la Région Bretagne bénéficie d'une progression significative de ses bases, due d'une part à l'évolution physique de la matière imposable, plus importante en Bretagne que dans la plupart des autres régions de France, et d'autre part, à une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives exceptionnelle de 2,5% de 2009.

Le produit perçu reste cependant amputé du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée (PVA), instauré par la loi de finances pour 2006. Il correspond à la prise en charge par la Région des dégrèvements de cotisation de taxe professionnelle des entreprises pour lesquelles cette cotisation excède 3,5% de leur valeur ajoutée.

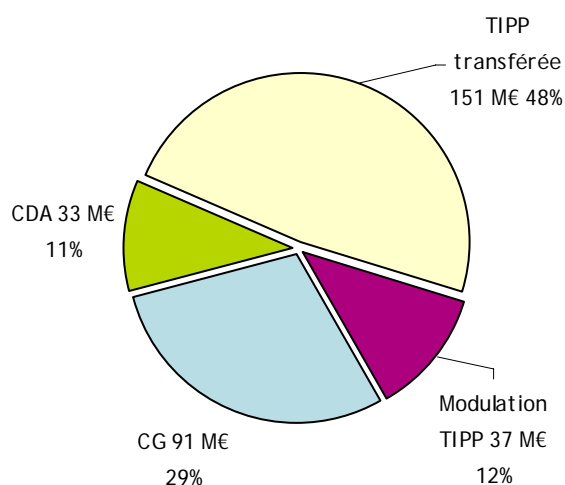
Il s'agit pour la Bretagne d'une réduction de 11 M€ du produit 2009, réduisant de fait l'effet de levier des hausses fiscales de 2005 et 2006. La réforme votée en 2009 prévoit le maintien du plafonnement sur la valeur ajoutée en 2010, qui viendra minorer la compensation relais de taxe professionnelle.

1.2.2.2 Impôts indirects

La part des impôts indirects est passée de 30% en 2004 à 60% des ressources fiscales en 2009. Cette évolution est due aux transferts de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA).

La **taxe sur les cartes grises** représente 29% des recettes de fiscalité indirecte en 2009. Son taux unitaire a été maintenu à 36 € par cheval-vapeur en 2009. Sa progression de 3,7% en 2009 est directement corrélée à l'augmentation du nombre d'immatriculations en Bretagne en 2009. Sous l'effet de la « prime à la casse », les immatriculations de voitures particulières neuves ont progressé de 23% par rapport à 2008. A partir de 2011, la taxe sur les cartes grises sera l'unique taxe dont les régions pourront librement fixer le tarif, une majorité de régions, dont la Région Bretagne, ayant fait le choix de ne pas percevoir la taxe sur les permis de conduire.

Composantes de la fiscalité indirecte en 2009



La **taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)**, instaurée en 2005, représente aujourd'hui 60% des recettes de fiscalité indirecte, soit 188 M€, se divise en deux parts.

Une large part est prélevée par l'Etat sur ses propres produits de TIPP, et transférés à la Région Bretagne, pour financer une partie des charges issues des transferts de compétences instaurés par la loi du 13 août 2004, selon un mécanisme complexe : en 2005, la Région s'est vu attribuer une fraction du produit national de TIPP d'un montant correspondant aux charges transférées localement. En 2006, des fractions de tarifs propres à chaque région ont été déterminées de telle sorte qu'appliquées aux assiettes régionales de consommations de carburants, elles permettent d'obtenir un produit équivalent au droit à compensation de chacune des régions pour 2006. Cette fraction de tarif est revue chaque année pour aboutir à un produit correspondant à la compensation financière des transferts de charges estimée par l'Etat, soit 144,9M€ au titre de 2009.

A ce montant s'ajoute 6,1 M€ de régularisations obtenues par les régions au titre des exercices antérieurs, en compensation de transferts divers (transferts d'aides aux étudiants des écoles et instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes, transfert des agents non titulaires du ministère agriculture-pêche, compensation du transfert des TOS...).

La Région dispose par ailleurs d'un pouvoir de modulation des tarifs de la TIPP. La Région a en effet décidé d'utiliser, à compter du 1^{er} janvier 2007, la faculté de modulation des tarifs en augmentant les tarifs de TIPP de 0,78 centimes par litre de gazole et de 1,10 centimes par litre de supercarburant sans plomb. Ces tarifs ont été portés à 1,15 centime par litre de gazole et de 1,77 centime par litre de supercarburant sans plomb, tarifs plafonds, à compter du 1^{er} janvier 2008. Le montant obtenu au titre de la modulation des tarifs de TIPP s'élève à 36,8 M€ en 2009. En dépit du maintien des volumes de carburants vendus sur le territoire par rapport à 2008, le montant de la modulation accuse une baisse de près de 1% en 2009. Cette diminution s'explique par l'absence

d'application de modulation au super carburant sans plomb E10 dont les ventes se substituent progressivement à celles du super carburant sans plomb traditionnel.

Instituée par la loi de finances 2005 au cours d'une réforme de l'apprentissage, la **contribution au développement de l'apprentissage (CDA)** est une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, dont le produit est attribué aux régions. Contrepartie d'une réfaction de la DDRFPA, elle est assise sur les rémunérations retenues pour la taxe d'apprentissage. son évolution est corrélée à celle des salaires. La Région ne dispose donc d'aucune marge de manœuvre, ni sur son assiette, ni sur son taux. L'Etat a fixé le taux de cette taxe à 0,06% en 2005, à 0,12% en 2006 puis à 0,18% à compter de 2007. Le montant perçu à ce titre par la Région Bretagne en 2009 est de 33 M€, soit 11% des impôts indirects.

1.3 Les soldes d'épargne

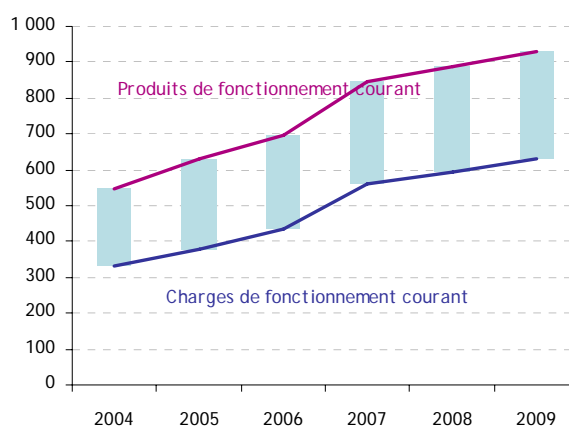
Au même titre que l'emprunt, l'épargne dégagée par une collectivité sur sa section de fonctionnement permet de financer la section d'investissement. L'analyse des soldes d'épargne permet de juger la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir sainement ses besoins de financement.

L'excédent brut courant

L'excédent brut courant, hors fonds de gestion des crédits européens, est le solde entre les produits et les charges de gestion courante. Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent, et par conséquent des marges de manœuvre.

Après plusieurs années d'une hausse significative, l'excédent brut courant, hors Fonds de gestion des crédits européens poursuit sa progression à un rythme plus modéré (+0,8%) pour atteindre 298 M€.

Évolution de l'excédent brut de fonctionnement



en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Produits de fonctionnement courant	548 693 759	631 552 903	698 067 568	845 154 417	889 554 614	930 725 639	
<i>Variation annuelle</i>	8,3%	15,1%	10,5%	21,1%	5,3%	4,6%	11,1%
- Charges de fonctionnement courant	333 858 400	378 699 149	433 864 311	563 028 162	593 446 900	632 379 901	
<i>Variation annuelle</i>	15,0%	13,4%	14,6%	29,8%	5,4%	6,6%	13,6%
= Excédent brut courant hors FGCE*	214 835 359	252 853 754	264 203 256	282 126 254	296 107 714	298 345 738	
<i>Variation annuelle</i>	-0,6%	17,7%	4,5%	6,8%	5,0%	0,8%	6,8%
+ Solde du fonds de gestion des crédits européens	-11 521 946	3 825 693	-993 846	6 723 181	5 359 460	-615 430	
= Excédent brut courant	203 313 413	256 679 447	263 209 410	288 849 435	301 467 175	297 730 308	
<i>Variation annuelle</i>	-5,1%	26,2%	2,5%	9,7%	4,4%	-1,2%	7,9%

* Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

A ce stade, pour apprécier la situation réelle de la Région à l'issue de l'exercice budgétaire 2009, il est nécessaire de réintégrer, dans l'analyse de la chaîne d'épargne, les crédits du **fonds de gestion des crédits européens (FEDER)** qui figurent au compte administratif de la Région.

Les fonds européens de développement régional répondant à l'objectif « compétitivité régionale et emploi » de la politique de cohésion sont gérés par les préfetures de région, autorités de gestion. Toutefois, comme de nombreuses régions, la Région Bretagne s'est vu confier la responsabilité de la gestion d'une partie de l'enveloppe. En contrepartie, la Région perçoit une subvention globale supposée assurer la neutralité du dispositif.

Le Programme Opérationnel et le Document de Mise en Œuvre ont défini le cadre de cette délégation pour la période de programmation 2007-2013. Les crédits dont la gestion est déléguée à la Région sont dédiés à la compétitivité, l'innovation et le développement durable. La programmation pluriannuelle (2007-2013) rend la lecture de ces flux financiers complexe. Un décalage important est en effet constaté entre les dépenses et la perception des recettes FEDER

correspondantes, ne permettant pas une analyse pertinente des données sur la base des exercices budgétaires annuels.

Dans la suite de l'analyse, le solde de ces opérations -0,6 M€ en 2009 doit être neutralisé.

L'épargne nette

A partir du calcul de l'excédent brut courant, la chaîne d'épargne se décompose de la manière suivante :

- L'excédent brut courant majoré des produits exceptionnels et financiers et minoré des charges exceptionnelles et financières correspond à l'**épargne de gestion** qui sert prioritairement au paiement de l'annuité de la dette ;
- l'**épargne brute** se déduit de l'épargne de gestion en retranchant les intérêts de la dette. Elle correspond strictement à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement ;
- l'**épargne nette**, enfin, mesure la capacité maximum de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.	
+ Excédent brut courant	203 313 413	256 679 447	263 209 410	288 849 435	301 467 175	297 730 308		
+ Produits exceptionnels et produits financiers	1 871 705	5 499 174	2 378 297	2 979 059	9 181 548	3 452 980		
- Charges exceptionnelles et charges financières hors dette	1 484 788	2 183 103	2 225 561	3 331 962	4 498 992	3 937 793		
= Epargne de gestion	203 700 330	259 995 518	263 362 147	288 496 533	306 149 731	297 245 495		
	<i>Variation annuelle</i>	-5,0%	27,6%	1,3%	9,5%	6,1%	-2,9%	7,9%
- Intérêts de la dette	9 691 789	10 020 717	10 814 424	11 363 658	13 028 783	8 840 263		
	<i>Variation annuelle</i>	8,6%	3,4%	7,9%	5,1%	14,7%	-32,1%	-1,8%
= Epargne brute	194 008 542	249 974 801	252 547 723	277 132 875	293 120 948	288 405 232		
	<i>Variation annuelle</i>	-5,6%	28,8%	1,0%	9,7%	5,8%	-1,6%	8,3%
- Remboursement du capital de la dette	26 933 743	28 863 222	28 519 641	28 240 248	26 511 683	32 562 395		
	<i>Variation annuelle</i>	21,2%	7,2%	-1,2%	-1,0%	-6,1%	22,8%	3,9%
= Epargne nette	167 074 799	221 111 578	224 028 082	248 892 626	266 609 265	255 842 836		
	<i>Variation annuelle</i>	-8,8%	32,3%	1,3%	11,1%	7,1%	-4,0%	8,9%
- Solde du fonds de gestion des crédits européens	-11 521 946	3 825 693	-998 629	6 723 181	5 359 460	-615 430		
= Epargne nette hors FGCE*	178 596 745	217 285 885	225 026 711	242 169 445	261 249 804	256 458 266		
	<i>Variation annuelle</i>	-3,5%	21,7%	3,6%	7,6%	7,9%	-1,8%	7,5%

* Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

Au terme du mandat, la stratégie financière engagée en 2005 visant une restauration volontariste des marges de manœuvres financières s'est traduite par une progression de l'ordre de 8% par an en moyenne des différents soldes d'épargne. Cette évolution s'explique par la mobilisation du levier fiscal en 2005 et 2006, relayé à partir de 2007 par l'utilisation par la Région de la faculté de moduler la TIPP.

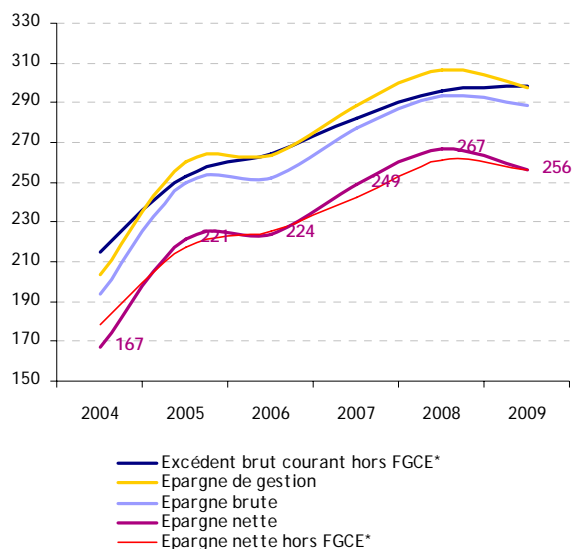
Après plusieurs années de hausse, l'épargne de gestion affiche toutefois une baisse de 2,9% en 2009, en raison de la baisse substantielle des produits exceptionnels par rapport à 2008. Elle atteint 297 M€. Cette diminution se répercute sur l'ensemble des maillons de la chaîne d'épargne. L'épargne nette qui correspond à l'épargne de gestion minorée de l'annuité de la dette se resserre elle aussi de 4%.

La limitation du recours à l'emprunt dès 2004 s'est traduite par une diminution du capital remboursé au titre de la dette à partir de 2005 qui a permis d'accentuer la restauration de l'épargne nette. En 2009, cependant, le remboursement en capital de la dette est majoré du remboursement anticipé définitif d'un emprunt dont les conditions financières n'étaient plus en phase avec les conditions de marché actuelles.

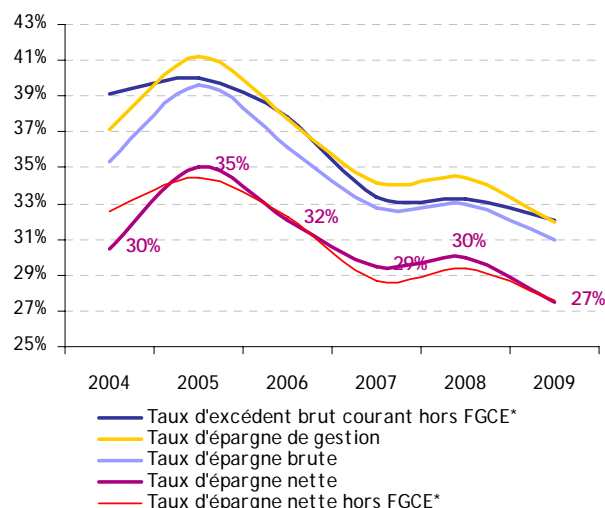
Les intérêts de la dette après s'être significativement alourdis en 2008, se sont très nettement réduits en 2009, du fait notamment de taux bas.

Il en ressort une épargne nette de 255 M€ en 2009 (contre 167 M€ en 2004). Hors Fonds de Gestion des Crédits Européens, l'épargne nette diminue de seulement 1,8% et s'élève à 256 M€ (contre 178 M€ en 2004). A cours du mandat, la marge de manœuvre financière dégagée sur la section de fonctionnement pour contribuer à l'autofinancement de la section d'investissement aura ainsi progressé de près de 80 M€.

Evolution des soldes d'épargne



Evolution des taux d'épargne



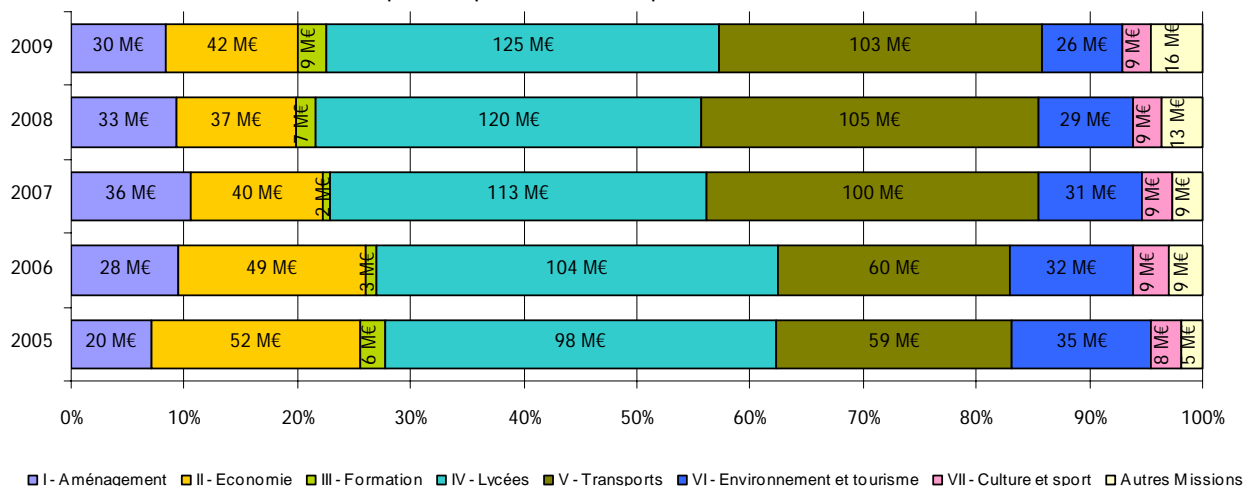
L'examen des taux d'épargne invite à constater le poids des transferts de charge. Le taux d'épargne indique en effet le rapport entre l'épargne et les produits de fonctionnement courant. On perçoit ici l'augmentation du périmètre de compétences de la Région, dont une partie des charges pèse sur la section de fonctionnement conduit à une détérioration en tendance des taux d'épargne. Le taux d'épargne nette s'établit à 28% en 2009.

II. Le financement des investissements

2.1 Les dépenses d'investissement hors dette

Les dépenses d'investissement ont progressé de 2,3% en 2009, et s'élèvent désormais à 360 M€. Elles sont principalement destinées aux lycées et aux transports, dans le respect des orientations stratégiques affirmées en début de mandat. Cette évolution témoigne aussi de l'effet du renforcement des dispositifs votés tout au long de l'année pour atténuer les effets de la crise économique et favoriser la reprise économique.

Répartition par mission des dépenses d'investissement



La Région, compétente en matière de formation initiale, a adopté en 2005 un plan pluriannuel des investissements immobiliers (PPI) d'un montant de 390 M€, dédié à l'amélioration du cadre bâti des lycées bretons jusqu'à 2009, expliquant la croissance continue des dépenses d'investissement dans ce secteur. L'augmentation constatée inclut également des dépenses réalisées par anticipation du PPI 2010-2014, dans des équipements visant aux économies d'énergies décidées dans le cadre des mesures de relance. Au total, les dépenses d'investissement consacrées à la formation initiale s'élèvent à 125 M€ en 2009, soit plus du tiers des dépenses d'investissement.

La Région a en outre dépensé 103 M€ en 2009 pour le financement des transports pour :

- la modernisation des infrastructures ferroviaires, des gares notamment,
- l'amélioration du parc matériel roulant,
- la poursuite des infrastructures routières,
- l'accélération des dépenses portuaires décidées dans le cadre du plan de relance
- les dépenses liées aux transferts de compétence en matière aéroportuaire.

En 2009, 32,7 M€ ont été consacrés au financement de Bretagne à Grande Vitesse sur une enveloppe globale prévisionnelle d'environ 640 M€. Dans ce domaine l'année 2009 aura été marquée par la signature du protocole de financement de la Ligne grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire, qui fixe les niveaux de contribution des différents partenaires et les modalités de versement des participations des cofinanceurs et par le lancement de l'appel d'offre en vue de l'attribution du contrat de partenariat.

Enfin, le repli constaté des dépenses d'investissement dans les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme reflète l'évolution des modalités d'action de la Région, souvent comptabilisées en fonctionnement du fait d'un soutien plus fort à l'ingénierie des porteurs de projets.

en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Bretagne à Grande Vitesse				19 916 856	23 275 081	32 735 913	
<i>Variation annuelle</i>							
+ Subventions et participations versées hors BG	185 855 803	196 216 545	198 785 868	210 395 403	207 542 979	187 437 265	
<i>Variation annuelle</i>	-13,5%	5,6%	1,3%	5,8%	-1,4%	-9,7%	0,2%
+ Dépenses d'équipement brut	99 589 172	74 241 569	80 637 980	97 000 471	107 727 502	122 047 079	
<i>Variation annuelle</i>	-1,7%	-25,5%	8,6%	20,3%	11,1%	13,3%	4,2%
+ Avances remboursables aux entreprises	4 256 020	7 215 055	6 445 499	5 171 565	4 436 022	7 989 032	
<i>Variation annuelle</i>	-25,6%	69,5%	-10,7%	-19,8%	-14,2%	80,1%	13,4%
+ Autres	4 285 532	5 958 889	7 756 278	8 288 702	8 688 569	9 701 685	
<i>Variation annuelle</i>	-2,8%	39,0%	30,2%	6,9%	4,8%	11,7%	17,8%
= Dépenses d'investissement hors dette	293 986 527	283 632 058	293 625 624	340 772 996	351 670 153	359 910 973	
<i>Variation annuelle</i>	-9,9%	-3,5%	3,5%	16,1%	3,2%	2,3%	4,1%

Hors Fonds de gestion des crédits européens (actions innovatrices)

Les dépenses d'investissement sont versées pour moitié sous forme de subventions.

Les **subventions** sont dans leur ensemble en net recul en 2009, dans le domaine des transports essentiellement (routes et matériel TER) à l'exception du projet BGV. Elles restent toutefois en progression dans les secteurs du logement, de la politique foncière et du soutien aux investissements agricoles. Le soutien aux équipements des structures de recherche a en outre été significativement renforcé en 2009.

Les **dépenses d'équipement brut** comprennent les dépenses directes (acquisitions ou travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage par la Région) ou les dépenses réalisées par les mandataires (SEM, collectivités locales ou établissements scolaires). En 2009, ces dépenses progressent de 14 M€ pour atteindre 122M€. Elles concernent principalement des travaux de construction et de rénovation des établissements d'enseignement secondaire.

De surcroît, la Région a consacré 20 M€ en 2009 à des travaux de modernisation des infrastructures portuaires, liés au transfert de l'Etat vers la Région de la propriété des ports de Lorient, Brest et Saint-Malo depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les dépenses d'équipement comprennent également les **avances remboursables** accordées aux entreprises. Après une baisse continue depuis 2005, elles connaissent une croissance importante en 2009, particulièrement dans le secteur de l'économie de la connaissance, pour atteindre près de 8 M€. Ce montant inclut 1,6M€ d'annulations de titres des années précédentes.

L'année 2009 a également été marquée par le renforcement de la participation de la Région dans les fonds économiques, permettant aux entreprises d'obtenir des financements alternatifs aux crédits bancaires.

2.2 Les recettes d'investissement hors emprunt

<i>en euros</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
+ Dotations et subventions d'équipement	23 552 439	24 287 763	22 147 665	27 699 480	38 839 341	27 692 525	
<i>Variation annuelle</i>	-0,7%	3,1%	-8,8%	25,1%	40,2%	-28,7%	3,3%
+ Recettes propres d'investissement	28 365 888	25 467 430	34 127 654	29 257 286	20 009 349	52 278 999	
<i>Variation annuelle</i>	-11,7%	-10,2%	34,0%	-14,3%	-31,6%	161,3%	13,0%
= Recettes d'investissement hors emprunt	51 918 328	49 755 193	56 275 319	56 956 766	58 848 689	79 971 524	
<i>Variation annuelle</i>	-7,0%	-4,2%	13,1%	1,2%	3,3%	35,9%	9,0%

Les recettes d'investissement hors emprunt ont fortement progressé en 2009, s'élevant à 74M€ 2009 contre 59M€ en 2008, essentiellement en raison du versement anticipé du FCTVA normalement attendu en 2010 dans le cadre des mesures de relance de l'économie décidées par le gouvernement.

Les recettes d'investissement sont composées d'une part des dotations et subventions d'équipement, et d'autre part des ressources propres d'investissement.

Les **dotations et subventions reçues** sont constituées pour moitié par la dotation régionale d'équipement scolaire. Celle-ci ayant été gelée en 2009, son montant est égal à celui de 2008 : 21 M€. Le solde est composé de subventions de l'Etat ou de collectivités locales pour la participation à des travaux d'équipement (7 M€ en 2009 contre 18 M€ en 2008).

Les régions étant chargées depuis 1986 de la construction, des travaux et de l'équipement des établissements du second degré, elles reçoivent une **Dotation régionale d'équipement scolaire** visant à financer les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées, les charges de fonctionnement étant compensées par la Dotation globale de décentralisation.

Jusqu'en 2008, le montant de la DRES était indexé sur la Formation brute de capital fixe des administrations publiques, cette dotation n'est plus indexée depuis 2009. Les conditions de versement et de répartition ont également été modifiées en 2008.

Les **ressources propres d'investissement** de la Région sont composées essentiellement du Fonds de compensation pour la TVA et des remboursements d'avances consenties aux entreprises. Elles dépendent directement des dépenses d'investissement des années antérieures. Elles s'élèvent à 52 M€ en 2009, contre 20 M€ 2008.

Habituellement, le FCTVA compense, au taux forfaitaire de 15,482%, la TVA acquittée par la Région sur ses dépenses d'investissement de la pénultième année. Dans le cadre des mesures de relance de l'économie, l'Etat a décidé d'octroyer une avance de trésorerie aux collectivités locales qui s'engageaient à accroître leurs investissements en 2009, reconnaissant ainsi le rôle majeur des collectivités dans le soutien de l'activité économique. Cette avance s'est concrétisée par le versement anticipé du FCTVA normalement attendu pour 2010. En 2009, la Région a donc perçu deux remboursements de TVA : l'un pour ses dépenses d'investissements de l'année 2007 (15,6M€) et l'autre, compensant la TVA acquittée sur les dépenses 2008 (17,7 M€), dans le cadre du plan de la relance de l'économie. La Région ayant consenti d'importants efforts d'investissements en 2007 et 2008, le montant perçu est donc largement supérieur aux montants des années précédentes.

Les remboursements d'avances résultent des prêts accordés aux entreprises au cours des exercices précédents, et des échéanciers de remboursements qui s'y attachent. La tendance est à la baisse depuis 2003, avec une stagnation en 2009. Le montant des remboursements d'avances s'établit ainsi 6,8 M€.

Par ailleurs, les recettes propres d'investissements sont cette année majorées d'une recette exceptionnelle de près de 6 M€ résultant de la cession des titres de participation de la Région dans l'Institut de Participations de l'Ouest, suite à l'offre publique d'achat lancée par le groupe CIC.

La région a en outre perçu des recettes issues du FEDER destinées au financement des infrastructures ferroviaires entre Rennes – Brest et Rennes – Quimper.

2.3 Le besoin de financement réel

Pour financer ses investissements, la Région dispose de trois types de ressources :

- ses ressources d'investissement,
- l'autofinancement dégagé sur sa section de fonctionnement
- une ressource externe : l'emprunt.

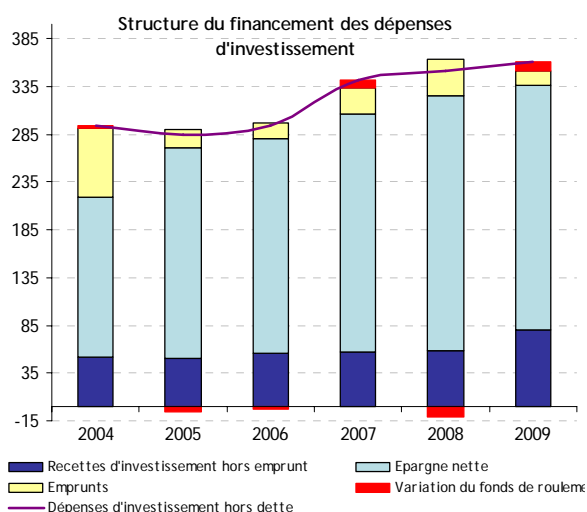
en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
- Dépenses d'investissement hors dette	293 986 527	283 808 856	294 030 144	341 064 317	351 670 153	360 102 037	
+ Recettes d'investissement hors emprunt	51 918 328	49 755 193	56 275 319	56 956 766	58 848 689	79 971 524	
= Capacité ou Besoin de financement total	-242 068 199	-234 053 663	-237 754 824	-284 107 551	-292 821 464	-280 130 513	
Variation annuelle	-10,5%	-3,3%	1,6%	19,5%	3,1%	-4,3%	3,0%
+ Epargne nette	167 074 799	221 111 578	224 028 082	248 892 626	266 609 265	255 842 836	
= Capacité ou Besoin de financement réel	-74 993 400	-12 942 085	-13 726 743	-35 214 924	-26 212 199	-24 287 677	
Variation annuelle	-14,1%	-82,7%	6,1%	156,5%	-25,6%	-7,3%	-20,2%
+ Emprunts	71 985 229	18 268 099	16 184 454	28 000 000	37 392 403	15 000 000	
Variation annuelle	-21,8%	-74,6%	-11,4%	73,0%	33,5%	-59,9%	-26,9%
= Variation du fonds de roulement (VFR)	-3 008 172	5 326 015	2 457 711	-7 214 924	11 180 204	-9 287 677	

La confrontation des dépenses et des recettes d'investissement détermine un **besoin de financement total**, financé prioritairement par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement. Lorsqu'un **besoin de financement réel** subsiste, il est alors financé par l'emprunt.

La capacité de levier fiscal dont disposaient les régions jusqu'alors, permettait à ce stade d'arbitrer entre le recours à l'impôt, permettant une hausse de l'épargne, ou à l'emprunt, pour la prévision financière des projets de réalisations d'investissement.

La capacité de levier fiscal étant aujourd'hui quasiment confisquée aux régions, seul l'emprunt permettra à l'avenir de couvrir les dépenses prévues pour les investissements.

Concernant les données 2004-2009, la politique financière rigoureuse de renforcement de l'épargne nette menée depuis 2004 s'est traduite par une réduction drastique du besoin de financement réel à compter de 2005, avec pour corollaire une diminution significative du recours à l'emprunt.

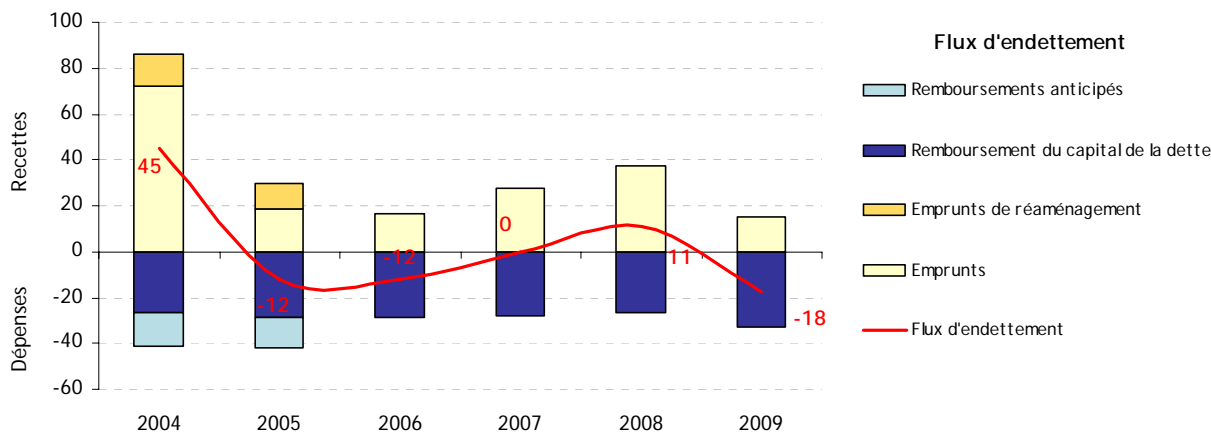


De la politique actuelle volontaire en faveur des investissements résulte une augmentation des dépenses, qui se traduit par un besoin de financement total de 286 M€ en 2009. Le besoin de financement réel (une fois déduite l'épargne nette) ne s'élève qu'à 24 M€, à comparer à 75 M€ en 2004. La structure de financement des investissements régionaux s'appuie ainsi aujourd'hui à 73% sur l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement contre 57% en 2004.

2.3.1 L'emprunt

La volonté de limiter le recours aux financements externes comme instrument d'ajustement des recettes aux dépenses se traduit depuis 2005 par une moindre mobilisation d'emprunt.

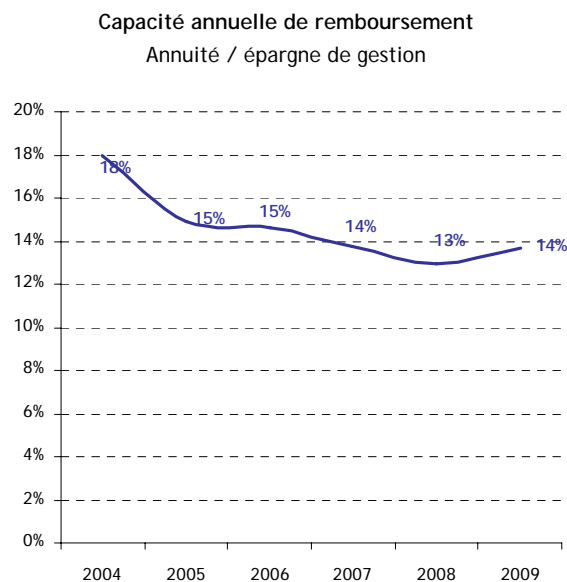
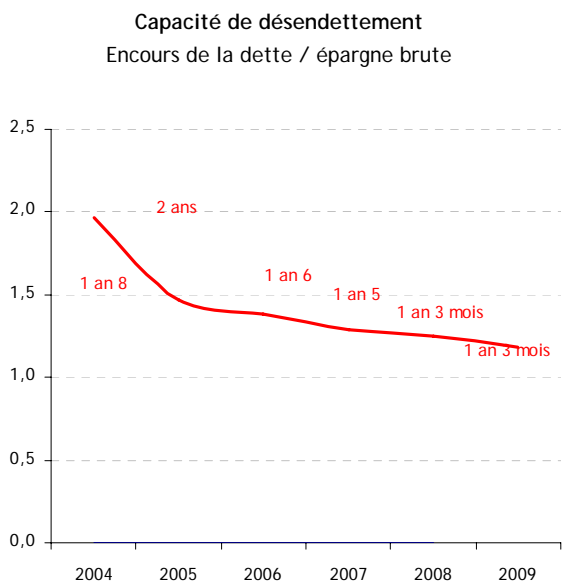
en euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
Emprunts	71 985 229	18 268 099	16 184 454	28 000 000	37 392 403	15 000 000	
+ Emprunts de réaménagement	14 014 771	11 731 901	0	0	0	0	
+ Solde des opérations de trésorerie	0	0	0	0	0	0	
- Remboursement du capital de la dette	26 933 743	28 863 222	28 519 641	28 240 248	26 511 683	32 562 395	
- Remboursements anticipés	14 014 771	13 362 156	0	0	0	0	
= Flux d'endettement	45 051 486	-12 225 379	-12 335 187	-240 248	10 880 720	-17 562 395	
Encours de la dette au 31 décembre	380 917 428	368 692 053	356 356 866	356 116 617	366 997 337	349 434 941	
Variation annuelle	13,4%	-3,2%	-3,3%	-0,1%	3,1%	-4,8%	-1,7%



Cette stratégie financière conduit à un **net infléchissement de l'encours de la dette** depuis 2004, -31,5 M€, conforme à la volonté de maîtrise de l'endettement, exprimée par l'exécutif régional.

Ainsi en 2009, le recours à l'emprunt a été limité au plus juste (15 M€), du fait des recettes exceptionnelles perçues au cours de l'exercice (FCTVA, IPO, régularisations de TIPP) et du taux d'exécution relativement bas des dépenses d'investissement. En 2008 au contraire, le contexte de crise financière et d'incertitudes sur les marchés financiers sur les questions d'accès aux liquidités, avait conduit, à titre prudentiel, à avancer le calendrier de mobilisation des emprunts et anticiper sur un besoin de financement qui s'était révélé finalement inférieur aux prévisions.

Contrairement aux ressources propres, l'emprunt présente l'inconvénient d'être générateur d'une charge annuelle de dette susceptible d'altérer l'épargne nette. La possibilité de recourir à l'emprunt doit s'apprécier à la lumière de l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur. Cette analyse consiste à apprécier la capacité d'une collectivité locale à dimensionner sa dette à ses possibilités effectives de remboursement.



A cet égard, la **capacité de désendettement** permet de juger de la capacité structurelle du débiteur à couvrir sainement ses besoins de financement. Elle mesure le temps nécessaire pour se désendetter en y consacrant toute son épargne brute.

L'effet conjugué d'une amélioration de l'épargne et de la réduction de l'encours de la dette a conduit à une diminution continue de ce ratio depuis 2004. La capacité de désendettement est ainsi passée de 2 ans en 2004 à 1 an et 3 mois en 2009, preuve d'une amélioration significative de la solvabilité financière de la Région.

L'emprunteur doit aussi avoir la capacité à supporter la charge annuelle de sa dette. C'est d'ailleurs la première contrainte de financement imposée aux collectivités puisque celles-ci doivent obligatoirement être en mesure de rembourser l'annuité de leur dette sur leurs ressources propres.

La **capacité annuelle de remboursement**, qui rapporte l'annuité de la dette à l'épargne de gestion, en est un indicateur. La diminution de ce ratio témoigne de l'amélioration de la capacité à rembourser la charge annuelle de la dette.

Dans la perspective des grands investissements programmés, l'amélioration significative des indicateurs de solvabilité depuis 2005 conforte l'option retenue par l'exécutif d'un recours modéré à l'emprunt.

2.3.2 La variation du fonds de roulement

<i>en euros</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moy.
Variation du fonds de roulement (VFR)	-3 008 172	3 695 759	2 457 711	-7 214 924	11 180 204	-9 287 677	
+ Excédent de fonctionnement capitalisé	0	19 994 179	241 334 373	233 724 749	241 849 847	221 303 182	
+ Résultat de fonctionnement reporté	28 018 053	6 491 227	15 854 919	12 851 189	6 558 644	14 530 726	
- Déficit d'investissement reporté	65 112	1 540 637	228 548 764	215 477 698	226 038 002	202 283 216	
= Fonds de roulement final (FRF)	24 944 770	28 640 529	31 098 240	23 883 316	33 550 692	24 263 016	
<i>FRF en jours de dépenses réelles totales</i>	<i>13 j</i>	<i>14 j</i>	<i>14 j</i>	<i>9 j</i>	<i>12 j</i>	<i>8 j</i>	

Variable d'ajustement final des dépenses et des recettes, la variation du fonds de roulement mesure le décalage entre l'emprunt mobilisé, avant la clôture de la section d'investissement, et le besoin de financement réel déterminé une fois connues dans leur ensemble les dépenses et les recettes afférentes à la section de fonctionnement, à l'issue de la journée complémentaire.

Après avoir été reconstitué à hauteur de 11 M€ en 2008, le fonds de roulement a été mobilisé à hauteur de 9,2 M€ en 2009. Le fonds de roulement final, qui correspond au résultat cumulé de l'exercice, s'élève ainsi à 24,2M€ en 2009, soit l'équivalent de 8 jours de dépenses.

Conclusion

La stratégie financière anticipatrice de renforcement des marges de manœuvre mise en œuvre au cours du mandat qui vient de s'achever aura permis d'améliorer significativement la situation financière de la Région avec le renforcement des soldes d'épargne et la limitation corrélative du recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Cette stratégie aura aussi permis d'atténuer les effets du transfert vers la Région de pans entiers de l'action publique tout au long du processus de décentralisation amorcé en 2005, en l'absence d'accompagnement financier suffisant. Elle a également permis de limiter les effets de la crise financière de la fin 2008 du fait d'un faible endettement et de mobiliser de façon exceptionnelle en 2009 des moyens à l'échelon régional pour amortir les effets de la crise économique.

L'amélioration de la solvabilité acquise au terme de cette phase de consolidation financière devrait permettre d'envisager favorablement la perspective du financement de Bretagne à Grande Vitesse et la concrétisation des projets de la nouvelle assemblée régionale.

Toutefois la Région devra prendre en compte la réforme de la fiscalité votée en loi de finances pour 2010 qui la prive de tout levier fiscal direct. Les ressources de substitution à la taxe professionnelle et aux taxes foncières, telles que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises ou l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, ne bénéficieront non seulement d'aucun « effet taux » mais aussi d'une progression naturelle bien inférieure à la dynamique des bases d'imposition enregistrée ces dernières années de plus de 4% par an. La situation délicate des finances publiques laisse par ailleurs présager une limitation drastique de l'indexation des concours de l'Etat aux collectivités dans les années à venir.

Bilan financier de la décentralisation (loi du 13 août 2004)

Les transferts de compétences relatifs à la loi du 13 août 2004, dont les plus importants en termes financiers concernent les personnels des lycées (TOS pour le public avec l'équivalent pour le privé par le versement dudit forfait d'externat), le financement des étudiants et des instituts de formation en matière sanitaire et sociale, le financement de l'AFPA, les ports de commerce et les aéroports, le personnel du service de l'inventaire, ont généré des dépenses s'élevant à plus de **197,9 millions d'euros**, soit plus de 17 % du budget de la Région.

Comparées aux recettes perçues, ces données permettent de mettre à jour le bilan financier de la décentralisation. La clôture de l'exercice 2009 met en avant un surcoût qui atteint ainsi **40,3 M€ après avoir été de 21,7M€ en 2008, 13,8 M€ en 2007, et de 3,6 M€ en 2006¹**. L'écart entre 2009 et 2008 s'explique par une compétence portuaire qui avait généré une charge nette de 1,5 M€ en 2008 sous l'effet notamment de cofinancements importants, alors qu'en 2009 cette même charge nette atteint 17,9 M€.

En outre, si la Région ne devait compter que sur le « droit à compensation » arrêté par l'Etat, le surcoût de la décentralisation atteindrait 44,9 M€.

Dépenses réalisées 2009			Recettes 2009		
Programme	Nature de la dépense	Montant	Nature de la recette	Dues	Réellement encaissées
315	Formations sociales	9 747 234			
	Formations sanitaires	30 138 177			
	Bourses sanitaires et sociales	4 329 536			
312, 313	AFPA	32 005 581	TIPP (hors régularisations exceptionnelles)	144 921 866	144 921 866
331	Réseau d'information sur VAE	38 000			
442	Forfait externat	11 211 226			
9002	Frais informatiques	101 693			
9012	TOS	77 173 506	Participation des familles aux frais d'hébergement et de restauration (ex-FARPI)	5 917 680	7 082 162
9012	Masse salariale agents transférés (hors TOS)	8 311 641			
dont	GTOs (43,5 ETPT)	2 636 702			
dont	Formation sanitaire et sociale (5 ETPT)	301 906			
dont	Patrimoine inventaire (21,5 ETPT)	1 648 345			
dont	Ports et aéroports (58,4 ETPT)	3 724 687			
	Sous-total	173 056 595	Sous-total	150 839 546	152 004 028
531	Ports (hors personnels)	23 148 011	Ports	1 827 011	5 250 265
			dont DGD	1 827 011	1 827 011
			dont cofinancements		3 423 254
532	Aéroports (hors personnels)	1 696 305	Aéroports	345 655	345 655
	TOTAL	197 900 911	TOTAL	153 012 213	157 599 949

Ecart recettes / dépenses -44 888 698 -40 300 962

1. Des dépenses représentant plus de 17,3% du compte administratif 2009

Les dépenses réalisées en 2009 sur le périmètre des compétences transférées par la loi du 13 août 2004 s'élèvent à 197,9 M€ dont 173,1 M€ en faveur des lycées, de la formation et de l'apprentissage. Près de la moitié de ces dépenses relève de la rémunération des agents transférés.

Comme l'année précédente, les dépenses portuaires payées en 2009 (24 399 239 €) sont retraitées de la moyenne des dépenses d'investissement effectuées dans ce domaine par la Région au cours des cinq exercices précédant le transfert des ports de Brest, Lorient, et Saint-Malo². Cette méthode permet de cibler l'effort supplémentaire de la Région, directement lié à la prise de compétence que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Ce détail des dépenses comprend, par ailleurs, les dépenses de fonctionnement indirectement générées par ces transferts. Sont ainsi valorisés les frais informatiques (formations, licences...) et les frais de personnels induits (formations, prestations sociales, déplacements...).

¹ Ces valeurs s'entendent hors régularisations. Il s'agit donc des soldes annuellement constatés. Pour obtenir le bilan cumulé, régularisations comprises, se reporter au point n° 3 de ce bilan financier de la décentralisation.

² Les dépenses 2009 sont donc retraitées de - 1 251 228 €, correspondant à la moyenne des dépenses sur la période 2002-2006.

2. Un droit à compensation toujours insuffisant

Face à ces dépenses, l'Etat a l'obligation de compenser l'ensemble des charges transférées. Pour ce faire, un droit à compensation est établi chaque année par la loi de finances. Celui-ci atteint, retraité des régularisations concernant les années antérieures, le montant de 144 921 866 € pour 2009. A cela s'ajoute la DGD relative aux ports (1 827 011 €) et aéroports (345 655 €) et la participation des familles aux frais d'hébergement et de restauration des lycéens (5 917 680 €). Ces 153 012 213 € ne compensent pas les 197 900 911 € dépensés par la Région.

Le solde théorique atteint par conséquent 44,9 M€. Les cofinancements sur les ports (+3,4 M€) et les contributions des familles aux frais d'hébergement et de restauration (+1,2 M€), nous permettent d'expliquer un le solde réel de 40,3 M€.

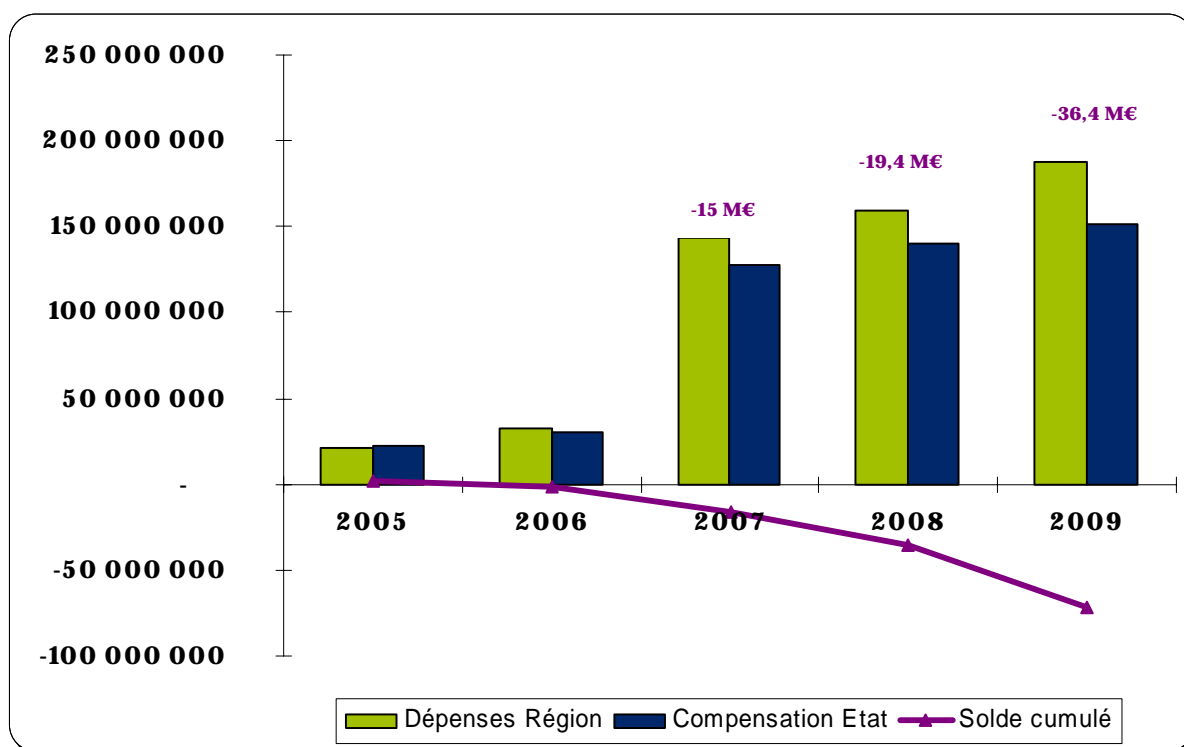
3. Un manque à gagner évalué à 72 M€ sur la période 2005-2009 :

La mandature 2004-2010 aura été marquée par un acte II de la décentralisation, très insuffisamment compensé par l'Etat. Le manque à gagner était de **2,5 M€** en 2006, il a atteint, **régularisations comprises**, plus de **36,4 M€** en 2009. Cet acte II aura généré 555,8 M€ de dépenses pour 471,7 M€ de recettes équivalentes au droit à compensation révisé par la dernière loi de finances initiale 2010.

Au titre des compétences les moins bien compensées, nous trouvons les services portuaires qui, de par leur transfert, ont bénéficié de 37,2 M€ (nets des cofinancements) pour un cumul des crédits versés par l'intermédiaire de la DGD atteignant 6 M€.

Les personnels des lycées auront coûté, sans compter les coûts induits, 211 M€ depuis le 1^{er} janvier 2006, pour une compensation de 185,3 M€.

A contrario, et après un travail approfondi de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sollicité par la Commission Consultative pour l'Evaluation des Charges, les aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales auront été les dispositifs les mieux compensés.



Analyse synthétique du bilan comptable

Les règles régissant la comptabilité publique indiquent que le comptable du Trésor doit tenir une comptabilité en partie double, contrairement à l'ordonnateur.

L'instruction M71 modernise les règles budgétaires et comptables applicables aux régions. Cette réforme renforce et améliore leur comptabilité patrimoniale. Le bilan comptable synthétique s'établit ainsi qu'il suit.

ACTIF					PASSIF		
En millions d'€	VNC fin 2008 (1)	Valeur brute fin 2009	Amort. et provisions	VNC fin 2009 (1)	En millions d'€	2008	2009
Immobilisations incorporelles	745,81	1 085,97	210,23	875,74	Dotations et fonds divers	438,20	357,42
Immobilisations corporelles	1 497,72	1 542,94	16,59	1 526,35	Réserves	1 201,50	1 422,79
- dont immobilisations en cours	348,68	450,80	0,00	450,80	Report à nouveau, +/- values	5,68	15,76
Immobilisations financières	86,10	90,22	0,00	90,22	Résultat de l'exercice	229,27	202,31
Total actif immobilisé	2 329,63	2 719,13	226,82	2 492,31	Subventions d'équipement	121,54	168,83
Redevables	1,02	1,08	0,00	1,08	- dont DRES	78,15	90,81
Autres créances	36,56	50,48	4,35	46,13	Sous-total des capitaux propres	1 996,19	2 167,11
<i>Sous-total créances</i>	<i>37,58</i>	<i>51,56</i>	<i>4,35</i>	<i>47,21</i>	Emprunts long/moyen terme	367,00	349,44
Compte au Trésor	47,38	30,02	0,00	30,02	ICNE	1,53	1,37
Fonds de garanties	2,10	2,17	0,00	2,17	Total capitaux permanents	2 364,72	2 517,92
<i>Sous-total disponibilités</i>	<i>49,48</i>	<i>32,19</i>	<i>0,00</i>	<i>32,19</i>	Fournisseurs, comptes rattachés	12,42	10,41
Total actif circulant	87,06	83,75	4,35	79,40	Personnel : rémunérations dues et autres comptes	0,06	0,15
Comptes de régularisation	0,02	0,01	0,00	0,01	Etat, collectivités, autres dettes	39,11	43,04
TOTAL ACTIF	2 416,71	2 802,89	231,17	2 571,72	Total dettes court terme	51,59	53,60
					Comptes de régularisation	0,40	0,20
					TOTAL PASSIF	2 416,71	2 571,72

(1) VNC = Valeur Nette Comptable

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31/12/2009. Il est composé de deux parties, toujours égales. A l'actif, les emplois c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Au passif, les ressources qui sont les moyens dont la Région dispose pour financer ses emplois.

Le total du bilan fin 2009 s'élève à 2 571 M€ soit une augmentation de 155 M€ par rapport à 2008 (+ 6 %).

1. Analyse de l'actif

D'un montant de 2 492 M€, les immobilisations sont prédominantes dans la composition de l'actif de la Région (97 %).

1.1 L'actif immobilisé (+ 163 M€ par rapport à 2008)

- *Les immobilisations incorporelles* sont constituées essentiellement des subventions d'équipement versées qui apparaissent au bilan depuis l'application de la M71. Leur montant augmente de 130 M€ (en valeur nette) par rapport à N-1.

- *Les immobilisations corporelles* (+ 29 M€) comprennent le patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), les voies navigables ainsi que des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules.

Le patrimoine immobilier régional comporte notamment :

- des bâtiments administratifs pour 37 M€
- des lycées et des bâtiments relevant de la formation professionnelle pour 930 M€

Les voies navigables sont valorisées à hauteur de 50 M€.

En 2009, le patrimoine du port de Lorient a été intégré au bilan de la Région pour 19 M€. L'intégration du patrimoine des autres ports et aéroports, ainsi que des voies navigables transférés s'effectuera au cours des exercices ultérieurs.

Le niveau des immobilisations en cours de réalisation (travaux dans les lycées et dans les ports) a connu une forte croissance entre 2008 et 2009 (+102 M€).

- *Les amortissements* : Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée plénière, permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements.

Les amortissements comptabilisent *la dépréciation* des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un *autofinancement* en prévision du *renouvellement* des investissements. Pratiqués depuis 2006, ils connaîtront une *montée en charge* pour atteindre un plafond après environ 15 années de dotations.

- Les *immobilisations financières* s'élèvent à 90 M€ (en hausse de 4 M€ par rapport à 2008) et comportent :
 - Les participations financières au capital des sociétés (Semaeb, Sabemen, Ouest-Venture...) pour 42,9 M€ ;
 - Les apports de la Région aux organismes gérants des dispositifs de prêts et de garanties aux entreprises (Ofimer, Brit, Oséo...) pour 25,3 M€.
 - Le solde des avances remboursables accordées directement aux entreprises pour 21,6 M€.

1.2 L'actif circulant (-7,6 M€ par rapport à 2008) :

L'actif circulant est composé des créances et des disponibilités :

- *Les créances* représentent les titres émis par la Région pour lesquels le recouvrement n'est pas intervenu à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2009, leur montant est de 47,2 M€. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de certaines créances, des provisions sont constituées. Elles s'élèvent à 4,3 M€.

- *Les disponibilités* sont principalement composées du compte au Trésor. A la fin de l'exercice, la valeur de ce dernier n'est pas significative car les contraintes juridiques sur les opérations de tirages et de remboursements s'appliquent à cette période de l'année.

On notera, sur ce poste, que l'avoir journalier sur le compte au Trésor a été inférieur à 1 000 € pendant 310 jours en 2009. Ce niveau, inférieur au niveau 2008, s'explique par un décalage du calendrier des décaissements et des encaissements entre octobre et mi-novembre. Le rythme des décaissements en investissement a en effet été plus tardif en raison de la crise et parallèlement l'accroissement des recettes a été plus marqué notamment en raison d'arrivée de recettes non planifiables. Mécaniquement, l'avoir au Trésor a augmenté.

2. Analyse du passif

Les capitaux permanents représentent 97,91 % du total du passif de la Région. D'un montant de 2 518 M€, ils financent entièrement l'actif immobilisé. La règle du financement des emplois stables par des ressources stables est donc respectée.

ACTIF					PASSIF				
En millions d'€	2008		2009		En millions d'€	2008		2009	
	Val nette	%	Val nette	%		Valeur	%	Valeur	%
Actif immobilisé	2 329,63	96,40%	2 492,31	96,91%	Capitaux permanents	2 364,72	97,85%	2 517,92	97,91%
Actif circulant	87,08	3,60%	79,40	3,09%	dont capitaux propres	1 996,19	82,60%	2 167,11	84,27%
dont créances	37,58	1,56%	47,21	1,84%	dont dettes LMT et ICNE	368,53	15,25%	350,81	13,64%
dont disponibilités	49,48	2,05%	32,19	1,25%	Dettes court terme	51,99	2,15%	53,80	2,09%
Total ACTIF	2 416,71	100,00%	2 571,72	100,00%	TOTAL PASSIF	2 416,71	100,00%	2 571,72	100,00%

Le fond de roulement dégagé (ou résultat cumulé) correspond à la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. Fin 2009, il atteint 25,6 M€ et permet de couvrir près de la moitié des dettes à court terme.

2.1 Les capitaux permanents

- *Les capitaux propres* sont les ressources non empruntées de la Région et sont constituées :
 - du FCTVA et des subventions d'équipement perçues telles que la DRES et les fonds européens ;
 - des « réserves », c'est-à-dire le cumul des résultats annuels affectés à l'investissement, des reports à nouveau provenant de la part des résultats reportée à la section de fonctionnement et du résultat de l'exercice
 - des dotations correspondant à la contrepartie de l'intégration des immobilisations au bilan d'entrée de la Région, lors de la mise en œuvre de la M51

Plus de 84 % des ressources de la Région sont des capitaux propres. De plus, 86 % des capitaux permanents sont des capitaux propres. La structure financière du bilan est donc bonne.

- Le poste « *dettes à long terme* » identifie l'encours de dette de la Région. Il est de 349 M€ au 31/12/2009. L'exercice se caractérise par un désendettement (cf. partie IV – Compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2009).

2.2 Les dettes à court terme

Les dettes à court terme regroupent le volume des mandats ordonnancés par la Région n'ayant pas fait l'objet de paiement à la clôture de l'exercice 2009. Cette rubrique représente 2% du passif du bilan.

Troisième partie

Bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2009

Conformément l'instruction budgétaire et comptable M71 et en application de l'article 11 du règlement budgétaire et financier de la Région, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Ce bilan s'appuie notamment sur les annexes du cadre budgétaire et comptable figurant aux pages 47 et 51.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

I. La gestion pluriannuelle à la Région Bretagne

Depuis 1998, les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont, depuis 2006, elles aussi gérées de façon pluri-annuelle pour l'ensemble des dépenses d'intervention.

Les enjeux de cette gestion pluriannuelle sont rappelés à l'article 5 du règlement budgétaire et financier de la Région voté en 2004 :

« L'action régionale s'inscrit, comme c'est le cas pour les autres collectivités territoriales, dans une longue durée. Une part importante des interventions régionales fait l'objet d'une contractualisation pluriannuelle. [...] Les mécanismes d'AP/CP et d'AE/CP dans le budget régional permettent :

- *de valoriser les engagements pluriannuels de la Région et d'en suivre la réalisation ;*
- *de clarifier la lisibilité du budget en limitant le volume de crédits de recette et de dépense reporté d'un exercice sur l'autre ;*
- *d'anticiper les marges de manœuvre futures de la Région.*

Les AP et AE constituent la traduction financière de la programmation des choix politiques de la Région. »

II. Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2009

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2009, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 805,5 M€. Il était composé des autorisations de programme ouvertes en 2009 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (mission I, IV, et XII).

Ces crédits ont été affectés à hauteur de 450,5 M€. Hors AP pluriannuelles (programmes 101, 421, 511, 1102, 8000, 9010), qui sont disponibles pour affecter au-delà de l'exercice 2009, le taux d'affectation atteint 80%.

	AP pluriannuelles disponibles (1)	AP votées dans l'année (2)	Stock d'AP* au 01/01/2009 (3)	Affectations de l'année (4)	AP affectées annulées (5)	Stock d'AP affectées restant à financer (3+4+5)=(6)	CP mandatés au budget de l'année 2009 (7)	Stock d'AP au 31/12/2009 (6-7)=(8)	Ratio de couverture (8 / 7)=(9)
I - territoire	69 442 484,75	52 430 000,00	50 832 308,05	18 852 284,36	-6 379 368,69	63 305 223,72	30 257 704,17	33 047 519,55	
II - économie	0,00	60 549 000,00	71 526 200,93	46 797 723,65	-6 200 914,30	112 123 010,28	40 446 032,88	71 676 977,40	
III - formation	0,00	18 200 000,00	23 564 643,43	12 709 538,66	-627 050,28	35 647 131,81	9 180 060,56	26 467 071,25	
IV - lycée	2 500 005,42	134 050 000,00	140 200 252,64	140 004 311,07	-17 515 852,20	262 688 711,51	124 765 936,66	137 922 774,86	
V - transport	0,00	320 841 500,00	132 671 445,54	144 475 069,53	-47 400 566,63	229 745 948,44	102 658 226,20	127 087 722,24	
VI - environn. & tourisme	0,00	30 900 000,00	45 981 498,91	29 449 657,86	-877 216,57	74 553 940,20	26 058 470,34	48 495 469,86	
VII - culture et sport	0,00	17 954 000,00	18 628 790,90	14 068 014,12	-493 668,74	32 203 136,28	9 048 744,61	23 154 391,83	
VIII - solidarité	0,00	19 160 000,00	32 703 805,61	19 897 519,83	-1 336 785,30	51 264 540,14	11 600 006,52	39 664 533,62	
IX - europe	0,00	70 000,00	41 328,42	43 611,00	-558,00	84 381,42	49 341,40	35 040,02	
XI - promotion	0,00	450 000,00	591 173,31	595 400,00	-12 000,00	1 174 573,31	322 809,21	851 764,10	
XII - autres dépenses	73 300 000,00	5 655 500,00	1 420 273,71	23 585 433,15	-1 350 141,54	23 655 565,32	2 595 815,03	21 059 750,29	
	145 242 490,17	660 260 000,00	518 161 721,45	450 478 563,23	-82 194 122,25	886 446 162,43	356 983 147,58	529 463 015,02	1,48
	805 502 490,17								

* Le stock d'AP correspond aux autorisations affectées par la commission permanente, mais non encore mandatées.

S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater il s'élève à 529,463 M€ au 31 décembre 2009 contre 518,162 M€ un an auparavant. Nous observons donc une stagnation du volume d'engagement, autrement les nouveaux engagements ont été couverts par le solde d'engagements passés.

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2008 on obtient un ratio de 1,48, là encore stabilisé par rapport à 2008. Cela signifie qu'il faudrait 1 an et 6 mois pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constaté en 2009.

III. Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2009

Le tableau présenté ci-dessous est également une adaptation synthétique de l'annexe règlementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

	AE pluriannuelles disponibles (1)	AE votées dans l'année (2)	Stock d'AE* au 01/01/2009 (3)	Affectations de l'année (4)	AE affectées annulées (5)	Stock d'AE affectées restant à financer (3+4+5)=(6)	CP mandatés au budget de l'année 2009 (7)	Stock d'AP au 31/12/2009 (6-7)=(8)	Ratio de couverture (8 / 7)=(9)
I - territoire	0,00	15 142 000,00	4 711 815,88	11 980 855,48	-237 571,60	16 455 099,76	9 447 483,50	7 007 616,26	
II - économie	0,00	79 693 000,00	65 437 474,65	69 599 427,73	-7 175 755,38	127 874 999,40	61 652 020,98	66 222 978,42	
III - formation	0,00	272 307 000,00	175 870 312,90	266 077 901,23	-7 814 410,28	434 133 803,85	226 404 619,49	207 729 184,36	
IV - lycée	0,00	73 627 000,00	8 183 555,72	73 421 892,69	-1 860 423,07	79 745 025,34	70 947 289,77	8 797 735,57	
V - transport	5 357 864,65	20 039 300,00	414 333 407,65	6 304 790,40	-632 027,01	420 006 171,04	75 700 055,33	344 306 115,71	
VI - environn. & tourisme	0,00	23 992 062,00	5 829 554,19	22 206 127,18	-158 342,59	27 877 338,78	18 293 477,83	9 583 860,95	
VII - culture et sport	0,00	28 787 600,00	6 303 464,27	25 334 246,64	-222 515,10	31 415 195,81	25 475 493,91	5 939 701,90	
VIII - solidarité	0,00	1 880 000,00	527 896,03	1 612 653,90	-105 310,84	2 035 239,09	1 301 589,62	733 649,47	
IX - europe	0,00	1 645 000,00	347 440,82	1 522 090,55	-104 228,71	1 765 302,66	1 313 066,49	452 236,17	
X - Evaluation	0,00	700 000,00	409 215,91	600 907,97	-5 047,70	1 005 076,18	670 392,13	334 684,05	
XI - promotion	0,00	7 215 000,00	1 650 072,12	6 552 986,60	-953 193,86	7 249 864,86	6 942 326,61	307 538,25	
XII - autres dépenses	49 300 000,00	1 500 000,00	2 700 000,00	10 925 551,65	-287 582,05	13 337 969,60	1 601 396,36	11 736 573,24	
	54 657 864,65	526 527 962,00	686 304 210,14	496 139 432,02	-19 556 408,19	1 162 901 086,37	499 749 212,02	663 151 874,35	1,33
	581 185 826,65								

* Le stock d'AE correspond aux autorisations affectées par la commission permanente, mais non encore mandatées.

En 2009, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 581,2M€ pour 609,1M€ en 2008. Nous constatons donc une stabilisation des AE votées.

Les crédits 2008 ont été affectés à hauteur de 496,1 M€, ce qui représente un taux d'affectation annulations comprises, de 82 %. Retraité des AE pluriannuelles (programmes 511, 513, 8000), ce taux d'affectation atteint 90,8 %.

S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater il s'élève à 663,2 M€ au 31 décembre 2009, contre 686,3 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2009 on obtient un ratio de 1,33. Cela signifie qu'il faudrait 1 an et 4 mois pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constaté en 2009. Ce ratio est fortement lié aux autorisations d'engagement pluriannuelles sur le ferroviaire (programmes 511, 513) et la subvention globale (programme 8000).

*

* *

En conclusion, je vous demande de me donner acte de la présentation de ce bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2009.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Quatrième partie

Compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2009

Ce compte-rendu s'inscrit dans le cadre de la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente et au Président pour la gestion de la dette (délibération n°09-DETT-1), adoptée lors de la session du 18-19-20 décembre 2008.

I. Conjoncture financière de l'année 2009

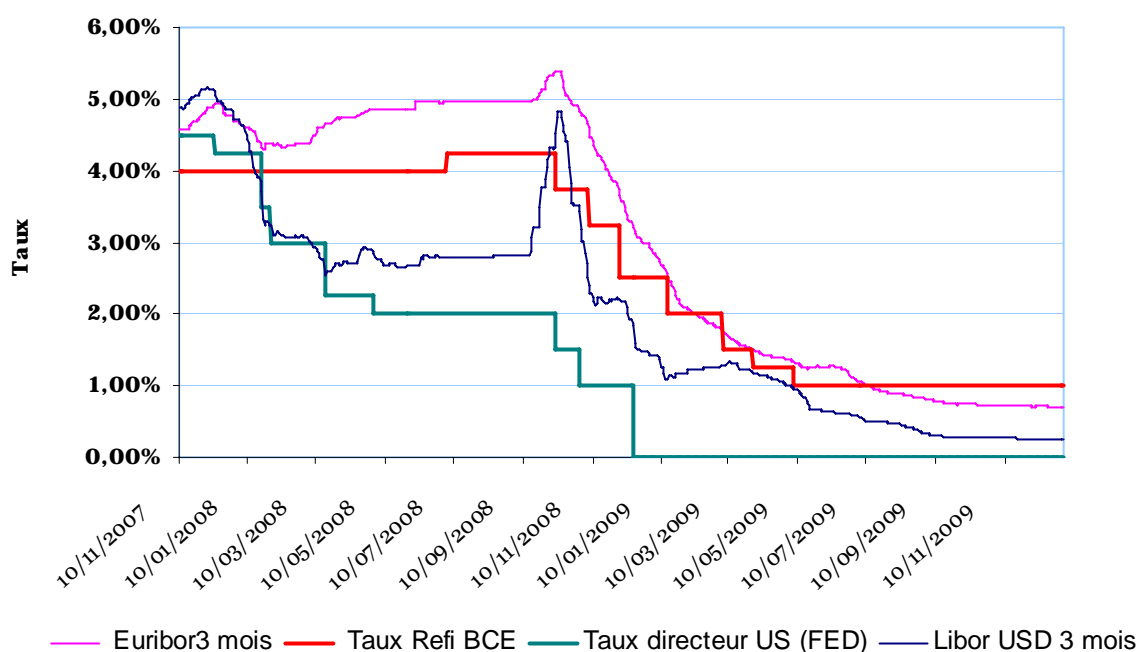
La gestion de la dette de la Région s'appuie sur l'étude de la situation économique de la zone euro. L'évolution des taux d'intérêts nominaux¹, déterminée par les marchés financiers en fonction de la situation économique mondiale et des interventions des banques centrales, a en effet un impact direct sur les frais financiers que paie la Région au titre de ses emprunts passés et constitue l'un des principaux éléments d'arbitrage pour la dette nouvelle. Les taux d'intérêts sont également déterminants dans la gestion active de la trésorerie.

A cet égard, l'année 2009 a été particulièrement mouvementée, puisqu'elle consacre à la fois en début d'année l'entrée en récession de l'ensemble des économies mondiales, en milieu d'année une stabilisation de l'économie et des marchés financiers et en fin d'année la confirmation d'une reprise, qui reste fragile, ainsi qu'un rebond des marchés financiers.

Globalement, ces évolutions ont eu des répercussions favorables sur la charge de la dette régionale en 2009, grâce à plusieurs facteurs convergents :

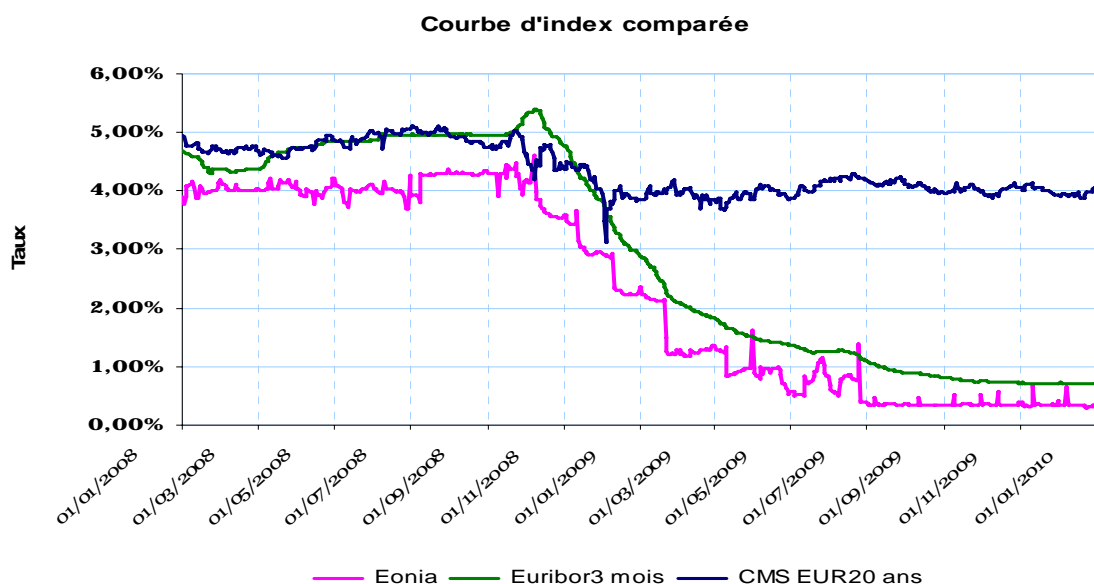
- Les banques centrales ont poursuivi les politiques conventionnelles concertées de sortie de crise, enclenchées fin 2008 pour juguler la crise. Notamment, la BCE (Banque Centrale Européenne) a poursuivi la baisse de ses taux directeurs, jusqu'à atteindre et maintenir un niveau historiquement bas de 1%. En conséquence directe, les taux courts européens sont descendus à des niveaux historiquement bas.

Impact des taux directeurs sur les taux courts (zone Euro et zone US)

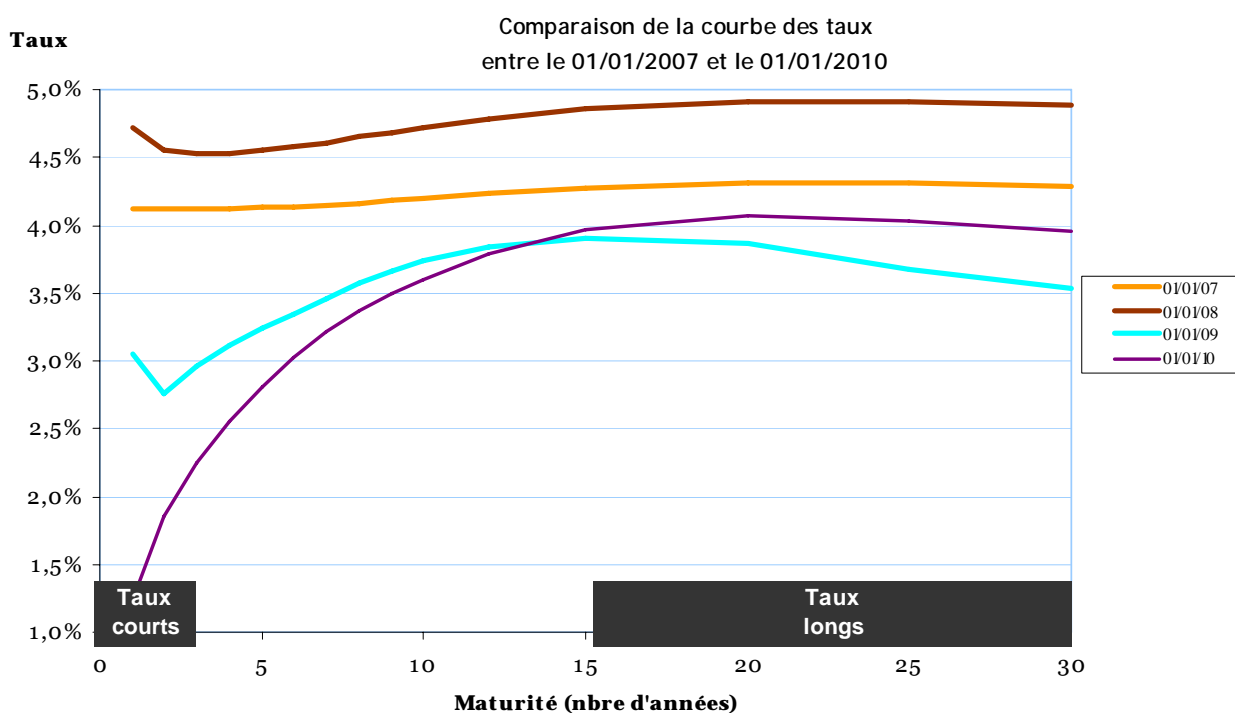


- A partir du second semestre, les économies fortes ont montré des signes de stabilisation. En parallèle, les banques centrales ont renforcé les mesures non conventionnelles. En conséquence directe, une reprise des marchés actions, une baisse de la volatilité et une tendance à renforcer les taux longs, qui demeurent néanmoins à des niveaux particulièrement bas.

¹ Le taux d'intérêt nominal est le taux de base qui sert au calcul des intérêts d'un emprunt



L'ensemble de ces mesures a permis le retour à la normalisation des marchés financiers. Notamment, la courbe des taux a repris une allure normale, pentue, après trois années de perturbations. La volatilité sur euribor s'est stabilisée et tend à décroître progressivement, tout en restant à des niveaux bien plus importants qu'avant la crise.



Enfin, les conditions d'accès au marché se sont nettement améliorées au cours de l'exercice.

En effet, après un début d'année encore sous tension en matière d'accès aux liquidités, les investisseurs publics, du fait de la qualité de leur signature notamment, ont pu bénéficier d'un retour progressif à une offre plus systématique, renforcé par le retour d'acteurs traditionnels. Les conditions financières se sont régulièrement améliorées. Notamment les commissions ont baissé progressivement à partir de mai jusqu'à des niveaux de fin d'année entre 35 et 50 points de base sur euribor, après avoir stagné quelques mois entre 90 et 100 points de base.

A noter toutefois que si les conditions de fin d'années ont été plutôt attractives, certaines offres particulièrement flexibles telles les emprunts « revolving » ne sont encore disponibles qu'à des conditions élevées.

II. La réalisation du programme d'emprunt 2009

La réalisation du programme d'emprunt de 2009 s'est inscrite dans une stratégie globale visant les objectifs suivants :

- maintien de l'équilibre de l'encours entre taux fixes et taux variables ;
- sécurisation par fixation d'une partie de l'encours à taux variable compte tenu du niveau attractif des taux longs ;
- diversification des index à taux variables et possibilités d'arbitrage entre ceux-ci pour réduire l'exposition au risque de taux.

Le financement bancaire classique sous forme d'emprunts à taux fixes ou variables a été maintenu par la Région sans recours à la désintermédiation bancaire. L'opportunité d'un accès direct aux marchés de capitaux (par émission d'obligations, par exemple), continue d'être étudiée, au regard de l'évolution des marges bancaires.

Une autorisation d'emprunt de 150,8 millions d'euros a été inscrite au budget primitif pour 2009. A l'occasion de la décision modificative n°2 votée à lors de la session du 25 et 26 juin 2009, puis de la décision modificative n°3 votée à lors de la session du 22 et 23 octobre 2009, cette autorisation initiale a été diminuée de 21,4 millions d'euros.

L'autorisation définitive pour 2009 s'est donc établie à 129,4 millions d'euros. Compte tenu des taux de réalisation en dépenses et en recettes du Budget, sur cette enveloppe, 15 millions d'euros ont été mobilisés en 2009 :

La région a ainsi mobilisé un emprunt de 15 millions d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, correspondant au reliquat de l'enveloppe de 20 M€ accordée en 2008 dans le cadre de l'enveloppe de 5 milliards d'euros ouverte par l'Etat au titre du soutien au financement des investissements des collectivités locales. Cet emprunt d'une durée de 15 ans est à taux fixe de 4,42%.

III. La gestion de l'encours de dette

3.1 Opérations de gestion active en 2009

Trois opérations de réaménagement d'emprunt et deux opérations de réaménagement de couverture ont été menées en 2009, afin de limiter l'exposition au risque de la Région, notamment sur la part « structurée » de l'encours de dette, dans un contexte de détente des marchés financiers.

Ces opérations de réaménagement ont été menées au regard des opportunités offertes par les marchés financiers, particulièrement favorables en 2009 (niveau historiquement bas des taux courts, des taux de swap CMS ainsi que de la repentification de la courbe des taux) .

Les trois opérations de réaménagement d'emprunts suivantes ont été effectuées :

- ✓ Consolidation de l'emprunt revolving souscrit le 28 décembre 2007 auprès de Royal Bank of Scotland pour un montant de 20 M€ et une durée de 15 ans.
 - La faculté « revolving » de cet emprunt s'éteignait contractuellement au plus tard le 30 juin 2009.
 - Cet emprunt a été consolidé, par voie d'avenant, le 15 mai 2009 au taux fixe de 3,32%, avec un amortissement linéaire trimestriel.

✓ Réaménagement de l'emprunt « structuré » (produit d'écart de pente CMS 10ans – CMS 2 ans) souscrit le 15 novembre 2005 auprès de Dexia Crédit Local, pour un montant de 27,2 M€ et une durée de 10 ans.

- La crise a montré les perspectives défavorables de ce produit en période d'inversion de taux. La forte repentification de la courbe des taux pendant 2009 a permis de bénéficier d'une fenêtre favorable pour fixer le taux dans de bonnes conditions.
- Cet emprunt a été réaménagé le 24 novembre 2009 au taux fixe de 3,66%, sur la base de l'encours restant dû au 1^{er} décembre 2009, soit 22,8 M€. Un nouveau contrat annule et remplace le précédent.

✓ Remboursement anticipé de l'emprunt BCME souscrit le 14 décembre 2000 pour un montant de 7,6M€ et une durée de 15 ans.

- Cet emprunt à taux fixe de 5,93% incluait contractuellement une indemnité forfaitaire de 10%. Dans le contexte favorable des marchés financiers, cette indemnité a présenté un taux de refinancement favorable.
- Il a été procédé le 15 décembre au remboursement anticipé du capital restant dû de 3,85 M€ moyennant le paiement d'une pénalité de 385k€.

Les deux opérations de réaménagement de couverture suivantes ont été effectuées :

✓ Annulation partielle de swap « structuré » (produit d'écart de pente entre le TEC10 et l'euribor) souscrit le 9 décembre 2005 auprès de Calyon, pour un montant de 18 M€ et une durée de 16 ans.

- L'annulation partielle concerne 50% de la position, les 50% restant étant contre-swappés (cf 3.2). La crise a montré les perspectives défavorables de ce produit en période d'inversion de taux. En début d'année, l'effet conjugué de la baisse des taux Euribor à des niveaux historiquement bas et du redressement (ponctuel) des taux longs OAT à 10 ans a offert une fenêtre propice à la sortie de ce type de stratégie.
- Le swap « structuré » a été annulé partiellement le 15 janvier 2009, sur la base d'un notionnel partiel restant dû de 8,3M€. Ce qui conduit à un retour au taux fixe initial de 4,76%, sans versement de soulte. Un amendement de la confirmation initiale ajuste le notionnel restant dû à 7,9 M€ au 15 décembre 2009.

✓ Réaménagement de swap « structuré » (produit capé sur inflation) souscrit le 13 décembre 2007 auprès de Société Générale, pour un notionnel de 15M€ et une durée partielle de 10 ans.

- Ce swap a été souscrit dans de bonnes conditions. Les effets du contexte économique-financier sur l'inflation ont permis une valorisation particulièrement favorable en début d'année pour sortir de cette position.
- Le swap capé sur inflation a été résilié le 9 février 2009 et remplacé par un taux fixe de 3,24%, pour un notionnel restant dû de 14,25 M€ et une durée prolongée à 19 ans (durée résiduelle d'extinction du notionnel).

3.2 Suivi de la dette dite « structurée »

Déjà limitée en 2008, la part « structurée » est désormais limitée à 2,15 % de l'encours au 31/12/2009, à l'issue des opérations menées en 2009.

Les produits dits « structurés » sont ici définis comme des emprunts ou couvertures indexant une partie de l'encours de la dette sur des indices composites (écarts de taux par exemple, taux de change...) ou utilisant des formules mathématiques intégrant des multiplicateurs, sans dispositif limitant le taux payé (« cap »). Ces produits permettent d'obtenir des taux d'intérêt plus bas, en l'échange d'une prise de risque plus élevée qu'un emprunt classique.

Cette part d'encours se compose désormais de deux contrats de swap de taux. Ces deux contrats sont empilés et portent sur un même notionnel de 7,9 M€ au 15 décembre 2009.

- Le premier porte sur un échange de taux fixe contre un taux bonifié par une structure d'écart d'indice TEC10 / Euribor souscrit auprès de la banque Calyon en 2005.
- Le second porte sur l'échange de cette même structure bonifiée contre un taux fixe de 4,32% avec déclenchement d'un coefficient additionnel multiplicatif en cas d'Euribor supérieur à 7%. L'opération a été conclue avec Royal Bank of Scotland en mars 2008.

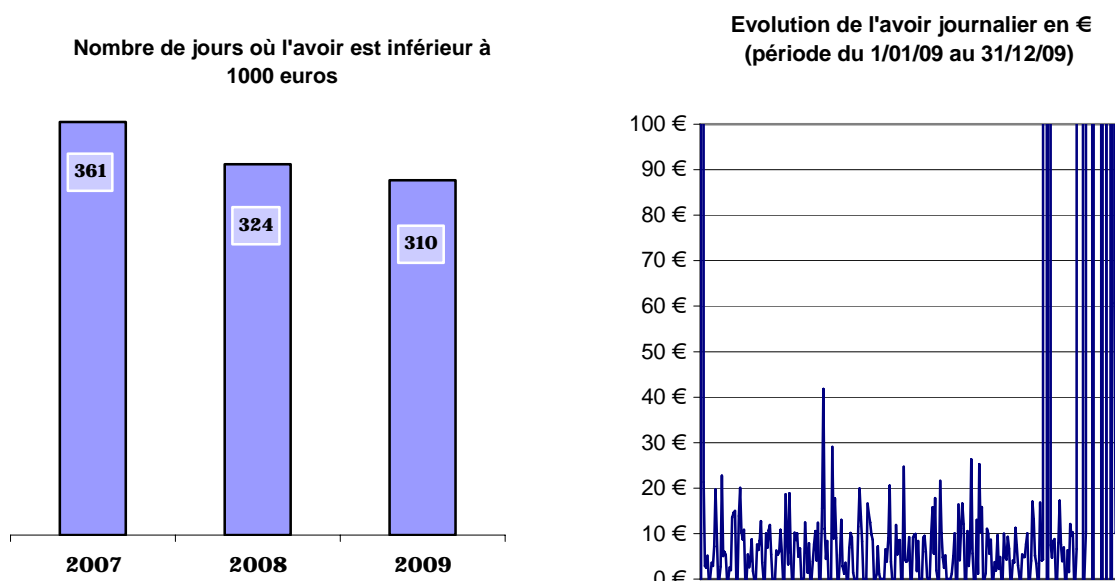
Ces produits ont été choisis afin de se compenser mutuellement en cas de dégradation très significative. Sur le second contrat, qui supporte l'exposition finale, le taux fixe est garanti pendant au moins 4 ans. Les perspectives d'évolution de ces contrats sont maîtrisées et ne suscitent pas d'inquiétude particulière. Cet encours fait toutefois l'objet d'un suivi attentif.

IV. La gestion en trésorerie zéro

4.1 L'objectif de la trésorerie zéro

L'article 43 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique dispose que les fonds disponibles des collectivités locales sont déposés sur un compte non rémunéré au Trésor. Dès lors, il importe de minimiser cette encaisse tout au long de l'année en fonction des dépenses et des recettes quotidiennes.

Sur l'ensemble de l'année 2009, l'utilisation d'instruments de trésorerie a permis d'obtenir un avoir moyen journalier sur le compte du Trésor de 3 016 120 €, équivalent à 1 jour et 2 heures de dépenses.



Au jour le jour, l'avoir sur le compte Trésor s'est situé pendant 310 jours à un niveau inférieur à 1 000 €.

D'octobre à mi-novembre, un décalage de calendrier s'est produit entre le rythme des décaissements en investissement (plus tardifs en raison de la crise) et parallèlement l'accroissement des recettes (plus marqué notamment en raison d'arrivée de recettes non planifiables telles que le FCTVA ainsi que des régularisations de TIPP). Mécaniquement, l'avoir au Trésor a augmenté au point de dépasser les capacités d'optimisation des lignes de trésorerie.

4.2 Les moyens

Pour atteindre ce résultat, la Région Bretagne suit très précisément ses flux de dépenses et de recettes. En cas d'excédent ou de déficit temporaire, elle procède à des remboursements temporaires de lignes long-terme ou utilise au contraire les lignes de crédit de trésorerie, en préfinancement temporaire. Ces techniques sont notamment utilisées dans les périodes où la Région perçoit des volumes importants de dotations de l'Etat.

Trois lignes de trésorerie ont été souscrites en octobre 2009, pour une durée d'un an et pour un montant total de 100 millions d'euros.

✓ La première ligne a été souscrite auprès de la Banque de Financement et de Trésorerie pour un montant de 40 millions d'euros indexée sur Eonia ou T4M majoré d'une marge de 0,55% ou Euribor 3 mois avec une marge de 0,35%. Le paiement des intérêts est mensuel, s'y ajoute une commission de réservation de 0,10% sur le montant total.

✓ La seconde ligne a été réalisée avec la banque Dexia pour 40 millions d'euros. Les index utilisés sont l'Eonia + 0,90% ou l'Euribor 1 mois + 0,70% avec règlement mensuel des intérêts et une commission d'engagement de 0,05% du montant autorisé.

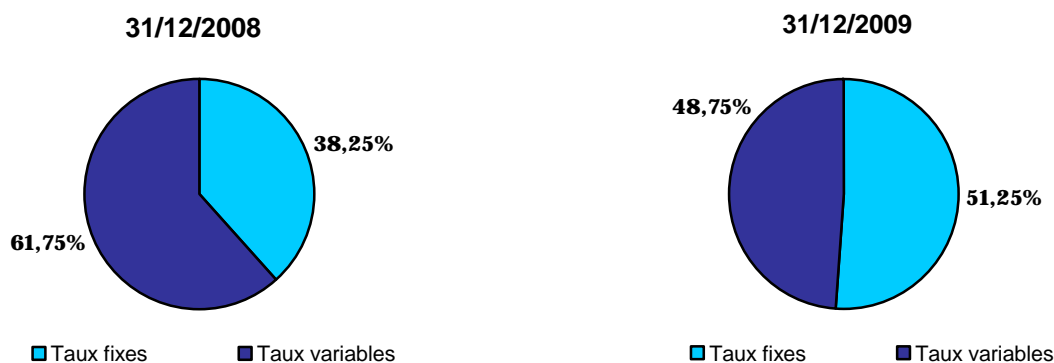
✓ La dernière ligne de crédit de trésorerie a été contractée avec la Banque du Crédit Mutuel pour l'Entreprise pour 20 millions d'euros, les index proposés sont l'Eonia ou le T4M majorés de 0,75% à paiement trimestriel, la commission d'engagement s'élevant à 0.10% du crédit.

V. La situation de l'encours au 31 décembre 2009

Dans la continuité de la stratégie financière mise en place depuis 2005, l'encours de la dette a intégré en 2009 une partie du financement du projet BGV et s'élevait au 31 décembre 2009 à 349 millions d'euros.

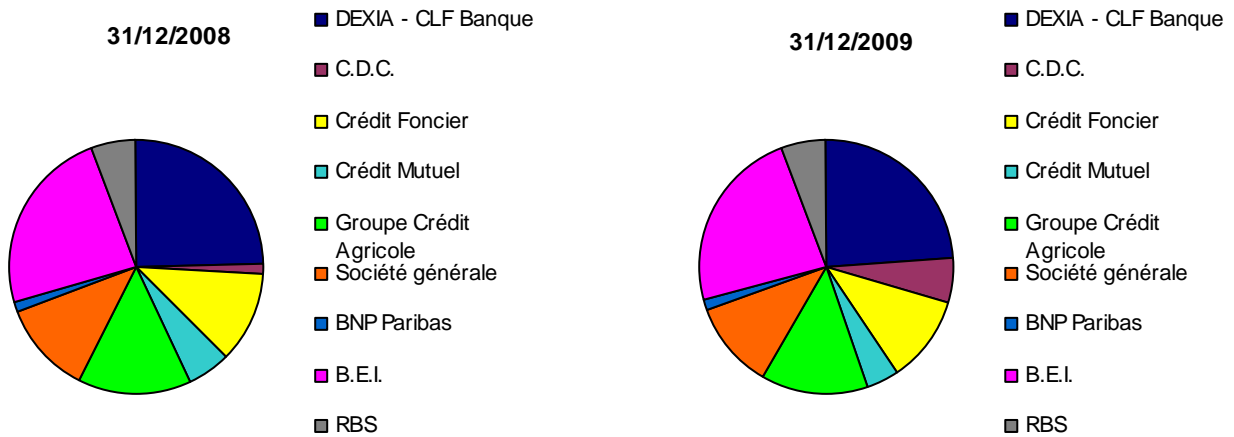
5.1 La répartition entre taux fixes et taux variables

Au 31 décembre 2009, l'encours de la dette se composait, après prise en compte de l'ensemble des opérations de marché souscrites par la Région, à 51,25% de dette à taux fixes et à 48,75% de dette à taux variables. Cette partie variable est protégée à hauteur de 75,416 M€, soit 21,58% de l'encours, contre le risque de hausse des taux courts, ce qui s'est traduit par la perception de produits financiers résultant de l'exercice des contrats de couverture (1,731 M€ ont ainsi été encaissés en 2009 par la Région).



Répartition de l'encours fixe / variable, source : DFI

5.2 La répartition par prêteurs

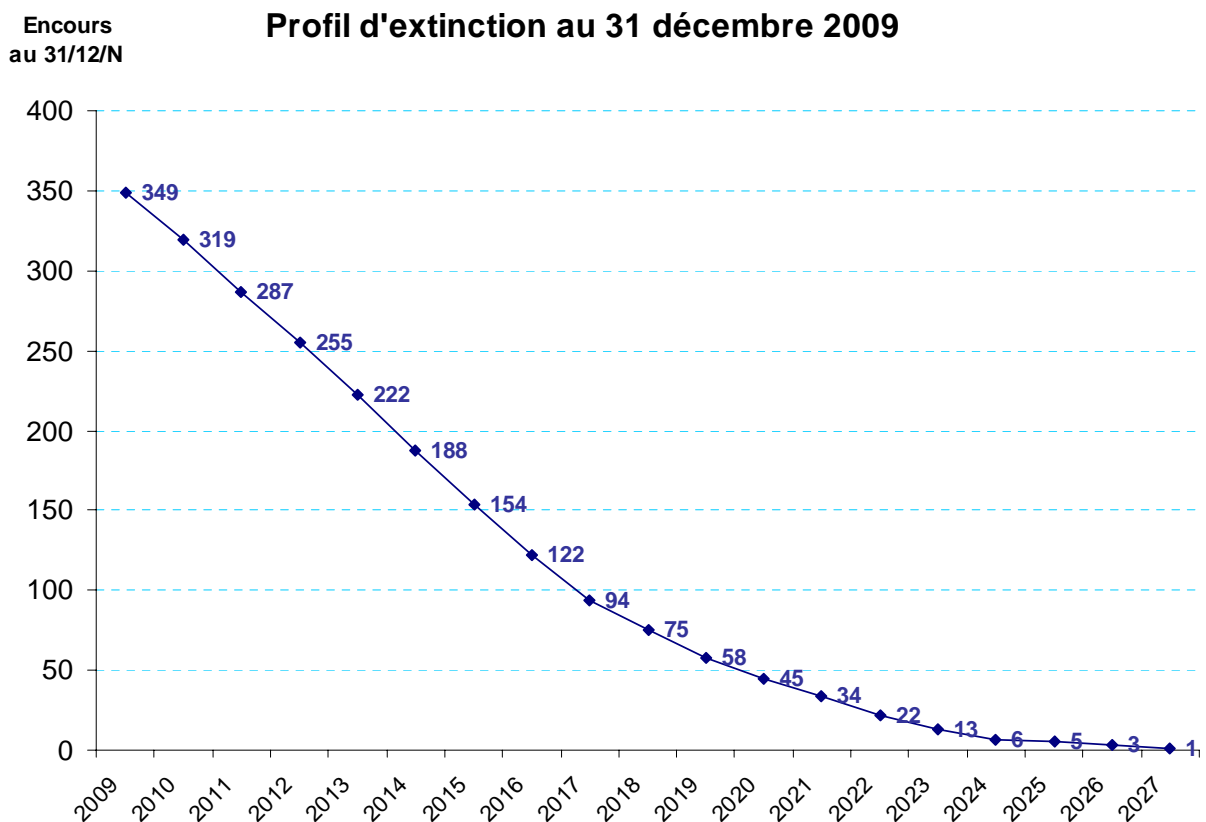


Répartition de l'encours par prêteurs, source : DFI

Les parts les plus importantes de l'encours de la dette sont détenues par la Banque Européenne d'Investissement (23,97%) et par Dexia Crédit Local (23,96%). Les spécificités de la Banque Européenne d'Investissement permettent à la Région d'obtenir des taux bonifiés par rapport aux taux du marché.

5.3 Le profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2009, le profil d'extinction de la dette, exprimé en M€ est le suivant :



5.4 Le coût de la dette

Au global, le taux moyen de la dette, intégrant les instruments de couvertures, est de 2,92% au 31 décembre 2009 contre 4,21% un an plus tôt.

Cette baisse du coût de la dette se traduit par une diminution des charges financières sur emprunts de -32,15% (ils s'élèvent à 8,8 M€ en 2009 contre 13 M€ en 2008).

Le taux moyen de l'encours à taux fixe, intégrant les instruments de couvertures, au 31 décembre 2009, s'élève à 3,91 %, en diminution de 0,11 points par rapport à ce coût un an auparavant.

Le taux moyen de la dette à taux variable, intégrant les instruments de couvertures, au 31 décembre 2009, était de 1,85 %, contre 4,32 % un an plus tôt.

*

* *

En conclusion, je vous demande de me donner acte de ce compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette en 2009.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

